



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 15/09/2026

Publication :
le 25/09/2026

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-429

Convention pluriannuelle d'objectifs - Années 2026-2029 -
Association Le Moulin du Roc Scène Nationale à Niort

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Valérie VOLLAND, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gérard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Monsieur SAINT-CAST Maximilien

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Philippe TERRASSIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Thibault HEBRARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Monsieur Bastien MARCHIVE.

Pôle Vie de la Cité et du Territoire

Convention pluriannuelle d'objectifs - Années 2026-2029 - Association Le Moulin du Roc Scène Nationale à Niort

Monsieur François GUYON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'association Le Moulin du Roc – Scène nationale et Cinéma est gestionnaire d'un établissement porteur d'un label d'Etat, au titre duquel une convention d'objectifs et de moyens est conclue avec les institutions de financement : Etat – Ministère de la Culture, Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté d'Agglomération du Niortais et Ville de Niort.

La précédente convention échue fin 2022 a été prolongée jusqu'en 2026 suite au changement de direction intervenu entre 2023 et 2025. Durant cette période de transition, faisant suite à la crise financière de l'établissement, les statuts de l'association de gestion de la Scène nationale ont été revus.

La Ville de Niort participe désormais à la définition des orientations de la structure, en vue d'exercer le contrôle qui lui revient sur l'utilisation des aides financières attribuées. Le projet artistique de la nouvelle direction a par ailleurs fédéré l'équipe des salariés. Ainsi, l'élaboration de la convention d'objectifs et de moyens pour la période 2026-2029 a intégré les attentes des institutions de financement, sur la base d'un projet artistique conçu par le directeur en adéquation avec les enjeux soulignés par l'Etat et les collectivités et en considération de l'histoire et des particularités de la structure et de son environnement local. Elle a été approuvée en conseil d'administration de l'association le 21 avril 2026.

Dans la convention d'objectifs et de moyens 2026-2029, la Ville de Niort précise ses attendus en tenant compte de la valeur de référence que constitue la labellisation d'un établissement culturel. Une première série d'attendus crée la trame d'un dialogue continu entre les trois établissements culturels du territoire et la Ville de Niort. Une seconde série définit les enjeux spécifiques de la Ville à travers les aides directes et indirectes apportées à la Scène nationale et Cinéma Le Moulin du Roc à Niort.

Objectifs communs aux établissements culturels labellisés de Niort

La politique culturelle de la Ville de Niort vise à promouvoir l'accès à toutes les formes d'art, de contribuer à l'attractivité du territoire, de maintenir une activité de création de proximité à Niort et de favoriser le lien social par la pratique artistique.

Cette politique s'ancre dans un écosystème composé d'acteurs aux statuts différenciés où les établissements culturels labellisés occupent une place majeure. Au nombre de trois, Scène nationale Le Moulin du Roc, Camji et Centre d'art contemporain photographique Villa Pérochon-, ils constituent les lieux de présentation, à Niort, des créations artistiques circulant à l'échelle nationale.

La Ville attend de ces trois établissements labellisés qu'ils assument des objectifs communs, dans le cadre d'un dialogue concerté avec la Ville :

- Produire une réflexion commune sur les conséquences des mutations technologiques, économiques, sociologiques, en regard de leur équipement, de leur fonctionnement et leur fréquentation et croiser les données compilées sur la typologie des publics ;
- Contribuer à l'analyse de la couverture territoriale des différents projets d'éducation artistique et culturelle et actions en direction des résidents des quartiers prioritaires ;
- Établir des perspectives réalistes de coopération sur les plans artistiques, des ressources humaines et matérielles, dans le cadre d'un développement d'activité maîtrisé, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Objectifs spécifiques à la Scène nationale et Cinéma Le Moulin du Roc

Les attendus spécifiques de la Ville de Niort à l'égard de la Scène nationale Le Moulin du Roc s'inscrivent dans un contexte fragilisé par le reflux des financements publics :

- L'intégration dans le pilotage de la Scène nationale des objectifs de Niort Durable 2030 ;
- La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement incluant le cas échéant les effets

- de mutualisation avec les autres établissements labellisés ;
- La poursuite de la concertation avec la Ville sur les usages et contraintes du bâtiment, afin de contenir les dépenses d'entretien et fluides et d'optimiser l'usage des locaux, dans le respect des missions du label ;
 - Dans la définition de la politique des publics, la prise en compte de l'augmentation à Niort de filières d'enseignement supérieur ;
 - Le partenariat avec les acteurs culturels du territoire lorsque l'association permet d'accroître la valorisation réciproque des activités ;
 - La maîtrise de son équilibre budgétaire.

En réponse aux attendus de la Ville et de l'ensemble des institutions financières, l'association Le Moulin du Roc – Scène nationale à Niort s'engage à mettre en œuvre le projet artistique établi par le directeur en poste et adopté en conseil d'administration du 21 avril 2026. (Annexe 1 à la convention d'objectifs et de moyens).

En contrepartie, la Ville de Niort, à l'instar des autres institutions signataires de la convention d'objectifs et de moyens, s'engage à verser à l'association de gestion Le Moulin du Roc – Scène nationale à Niort une subvention annuelle de fonctionnement.

Les documents budgétaires annexés à la convention d'objectifs et de moyens proposent une trajectoire financière sur quatre années, 2026 à 2029 (annexe 2). Cette trajectoire est susceptible d'inflexions et les montants de subvention seront décidés selon le principe de l'annualité budgétaire.

La convention d'objectifs était la signature de conventions financières, entre la Ville de Niort et la structure, qui fixeront le montant de la subvention de fonctionnement. Pour rappel, la subvention de fonctionnement accordée par la Ville de Niort à l'établissement en 2026 s'élève à 1 000 000 €.

Une annexe 3 à la convention d'objectifs et de moyens détaille la grille des indicateurs à partir desquels sera réalisée une évaluation de la mise en œuvre du projet d'établissement en dernière année de période.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Le Moulin du Roc - Scène nationale à Niort ; l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

LE CONSEIL ADOpte

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Maximilien SAINT-CAST

JÉRÔME BALOGÉ

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération. Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Téléréfuge citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».

Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « le Moulin du Roc » Années 2026 – 2029

VU le règlement (UE) 2023/1315 de la commission du 23 juin 2023 modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi du 7 août 2015 pour la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui a affirmé le caractère partagé de la compétence culturelle et a introduit dans les politiques culturelles de l'État et des collectivités territoriales le respect des droits culturels des personnes ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret 2010-146 du 16 février 2010 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par décret n°2017- 61 du 23 janvier 2017 et par décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017 ;

VU le décret n° 2017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants ;

VU le décret n° 2021-1608 du 8 décembre 2021 modifiant le décret n°2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Étienne GUYOT en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène nationale.» ;

VU l'arrêté du 15 janvier 2021 portant nomination à compter du 15 février 2021 de Madame Maylis DESCAZEUX, Directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU les circulaires signées entre les ministres de l'Éducation nationale et de la culture, du 3 mai 2013 et 10 mai 2017, relatives au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle ;

VU la circulaire du 4 mai 2016 relative aux modalités d'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant;

VU la circulaire relative à la mise en œuvre de la politique publique en faveur des artistes et des publics en situation de handicap dans le champ de la création artistique ;

VU la décision du ministre chargé de la Culture en date du 1^{er} janvier 1992 attribuant le label « Scène nationale » au Moulin du Roc;

VU le plan pour la liberté de création du ministère de la Culture présenté le 4 décembre 2024 ;

VU le nouveau plan de lutte 2025-2027 contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture présenté le 7 mars 2025 ;

VU le guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique du ministère de la Culture ;

VU le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique (CACTE) établi, pour le secteur de la création, par le ministère de la Culture ;

VU la charte des missions de service public pour le spectacle qui définit les principes généraux de l'action de l'État en faveur du spectacle vivant appliquée depuis le 22 octobre 1998 ;

VU le programme n° 0131 de la Mission Culture ;

VU la délibération n° 2023.1742.SP de la séance plénière du Conseil Régional du 16 octobre 2023 relative au règlement d'intervention en faveur du spectacle vivant ;

VU la délibération n° 2023.2083.SP de la séance plénière du Conseil Régional du 13 novembre 2023 adoptant la première feuille de route Néo Terra dédiée à la transition écologique ;

VU la délibération n° 2024. 267.SP de la séance plénière du Conseil Régional du 12 mars 2024 adoptant la feuille de route spécifique pour la transition écologique de la culture et par la culture en Nouvelle Aquitaine ;

VU la délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 15 juin 2026 relative à l'adoption de la présente convention ;

VU la délibération du Conseil d'Agglomération du Niortais en date du 28 septembre 2026 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2026 ;

Entre

D'une part,

- **L'État - Ministère de la Culture**, représenté par Monsieur Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ; désigné sous le terme « **l'État** » ;
- **La Région Nouvelle-Aquitaine**, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président, dûment habilité, désigné dans la présente convention sous le terme « la Région » ; N° SIRET 318 022 332 00031 ;
- **La Communauté d'Agglomération du Niortais**, représentée par M. Jérôme BALOGÉ, Président ;
- **La Ville de Niort**, représentée par M. Jérôme BALOGÉ, Maire de Niort ;

désignés ensemble sous le terme « **les partenaires publics** »

Et

d'autre part,

- **l'association LE MOULIN DU ROC, SCENE NATIONALE A NIORT** régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 9 boulevard Main à Niort, représentée par sa présidente, Madame Jacqueline LEFEVBRE, dûment mandatée et dont le projet artistique est dirigé par Monsieur Fabien ANDRE ; N° SIRET 318 022 332 00031 ;

et ci-après désignée « **le bénéficiaire** »

Préambule

Dans le cadre de la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP), l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais confirment leur volonté de soutenir les lieux de production et de diffusion du spectacle vivant comme les scènes nationales.

Les scènes nationales constituent un réseau de référence et s'inscrivent dans les réseaux de diffusion et de production nationaux, voire européens et internationaux au sein desquels elles coopèrent afin d'assurer un soutien aux artistes, à leur circulation et à celle de leurs œuvres.

Dans l'exercice de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour la participation du plus grand nombre à la vie culturelle, sur un territoire élargi aux bassins de vie les plus éloignés des centres-villes.

Considérant la politique culturelle de l'Etat / ministère de la Culture :

Considérant la politique du ministère de la Culture dans le domaine du spectacle vivant, de la création artistique, de la diffusion et de l'action territoriale et l'attention de l'Etat à la structuration de la vie artistique et culturelle sur les territoires, qui vise à la mise en valeur de la création et de la diffusion des créations scéniques ;

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « scène nationale » en respect du cahier des charges ;

Considérant le projet initié et conçu pour les quatre prochaines années par le bénéficiaire, précisé en annexe I, et qu'il entend réaliser, est conforme à son objet statutaire et qu'à ce titre, le bénéficiaire veille à la mise en œuvre des droits culturels, à l'insertion professionnelle et au développement de la coopération dans le champ de la création artistique ;

Considérant la politique du ministère de la Culture dans le domaine du cinéma, et en particulier le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée en faveur de la diffusion des œuvres cinématographique et de l'éducation à l'image ;

Considérant le plan de refondation de l'éducation au cinéma et à l'image annoncé en novembre 2025 par le gouvernement;

Considérant la priorité nationale réaffirmée par le ministre de la culture visant à une généralisation de l'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie de l'enfant et des jeunes au sens large, et prenant en compte le territoire comme entité de développement d'une action partagée avec les collectivités

Considérant que l'éducation artistique et l'action culturelle permettent de développer une approche sensible et critique du monde par :

- la fréquentation régulière des structures culturelles ;
- la rencontre avec les œuvres et les artistes ;
- la connaissance et l'esprit critique ;
- la découverte du processus de création et le développement d'une pratique artistique personnelle ;
- la compréhension du fonctionnement et du rôle des services et institutions culturelles sur un territoire, ainsi que des métiers qui y sont liés ;

Considérant qu'il revient aux structures de création et de diffusion artistique labellisées d'inscrire leur action dans le cadre des conventions interministérielles passées par le ministère de la Culture avec le Ministère de la Justice, le Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Considérant que le bénéficiaire s'engage à respecter les engagements des plans de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant du Ministère de la culture du 25 novembre 2021 et du 7 mars 2025 ;

Considérant la politique culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine :

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine déploie une politique culturelle en faveur des expressions artistiques dans toutes leurs diversités en visant à développer les industries culturelles, créatives et numériques, contribuer à rendre l'offre artistique et culturelle accessible à tous, valoriser le patrimoine culturel régional, favoriser la diversité de la création artistique professionnelle, accompagner les politiques d'éducation et de médiation artistique et culturelle et structurer une politique publique concertée en faveur des langues régionales.

Considérant que la Région s'est engagée à agir pour la réduction de la fragilité des territoires, fixant deux objectifs prioritaires : soutenir et développer les atouts des territoires, et exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables.

Considérant qu'en application de la Feuille de route Néo terra dédiée à la transition écologique et énergétique en Nouvelle-Aquitaine, et spécifiquement sa feuille de route de la culture et par la culture, ainsi que du Règlement d'intervention dédié au Spectacle vivant, la Région veille à l'engagement des opérateurs culturels en termes d'alimentation et de mobilité durables des publics ainsi qu'en termes de réduction des consommations énergétiques.

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine marque son attachement au respect des droits culturels des personnes, reconnaissant notamment l'égale dignité des différentes pratiques artistiques et culturelles et le droit de chacun à bénéficier de ressources favorisant l'exercice de pratiques artistiques et culturelles qui ont sa préférence.

Considérant à ce titre que la Région est attachée au projet artistique et culturel du bénéficiaire construit autour des axes-force se déclinant ainsi :

- Le soutien aux équipes artistiques installées sur le territoire régional : en structuration, en création et en diffusion, notamment par des accueils en résidences de création rémunérées, des apports en coproduction et /ou des pré-achats ;

- L'établissement de coopérations fortes et de partenariats dynamiques avec les autres structures de diffusion du spectacle vivant, à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine en lien, entre autres, avec l'OARA ;
- La prise en compte, au sens des droits culturels, de l'ensemble des personnes en veillant à la mise en œuvre d'actions inclusives ;
- La prise en compte, dans le cadre de l'action culturelle, des publics prioritaires aux yeux de la Région (lycéens, apprentis, étudiants, jeunes des missions locales et en formation professionnelle...) ;
- Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prise en compte des enjeux spécifiques liés au secteur culturel, notamment du point de vue du salariat et de la parité des moyens de production ;
- L'inscription dans une démarche de transition écologique et énergétique en Nouvelle-Aquitaine, prioritairement en termes d'alimentation et de mobilité durables des publics ainsi que de réduction des consommations énergétiques.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais développe une politique culturelle à l'échelle de son territoire en soutenant des projets à rayonnement d'agglomération concourant à la promotion et à l'attractivité de son territoire.

Considérant la politique culturelle de la Ville de Niort :

La politique culturelle de la ville de Niort a pour enjeux de promouvoir l'accès à toutes les formes d'art, de contribuer à l'attractivité du territoire, de maintenir une activité de création de proximité à Niort et de favoriser le lien social par la pratique artistique.

Cette politique s'inscrit dans un écosystème composé d'acteurs aux statuts différenciés : notamment, artistes professionnels indépendants, associations de création et de diffusion, de formation, librairies, institutions publiques (Musées, Conservatoire, Médiathèque), structures publiques et privées d'organisation d'événements culturels.

Dans cet écosystème, les établissements culturels labellisés, agissant sous statut associatif, occupent une place majeure. Au nombre de trois, Scène nationale Le Moulin du Roc, Camji et Villa Pérochon-Centre d'art contemporain photographique, ils constituent les lieux de présentation, à Niort, des créations artistiques circulant à l'échelle nationale.

La Ville attend de ces trois établissements labellisés qu'ils assument des objectifs communs, dans le cadre d'un dialogue concerté avec la Ville, ainsi que des objectifs spécifiques à leur champ d'activité, en adéquation avec le cahier des Missions et des Charges de référence du label.

Objectifs communs aux trois établissements labellisés

- Produire une réflexion commune sur les conséquences des mutations technologiques, économiques, sociologiques, en regard de leur équipement, de leur fonctionnement et leur fréquentation (sur la base des bilans annuels d'activités ; partages de diagnostics, élaboration de documents de veille à destination des institutions financeurs, etc) ;
- Croiser les données compilées sur la typologie des publics ;
- Contribuer à l'analyse de la couverture territoriale des différents projets d'éducation artistique et culturelle et actions en direction des résidents des quartiers prioritaires ;
- Établir des perspectives réalistes de coopération sur les plans artistiques, des ressources humaines et matérielles, dans le cadre d'un développement d'activité maîtrisé, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Objectifs spécifiques à la Scène nationale Le Moulin du Roc

Historiquement le plus ancien et structurellement le mieux doté, la Scène nationale Le Moulin du Roc est l'équipement structurant de la politique culturelle de la Ville de Niort dans les domaines des arts de la scène et du cinéma d'art et d'essai.

Depuis 2018, la Ville de Niort a contribué à d'importants travaux de réhabilitation du bâtiment hébergeant la Scène nationale et la Médiathèque Pierre Moinot : rénovation de l'ensemble des espaces, création d'une nouvelle salle de cinéma (auditorium de la Médiathèque), transformation de la salle Philippe Avron en salle

modulable de 200 et 400 places, modernisation de la brasserie dont la gestion est confiée à une entreprise indépendante, importants travaux de réfection de la toiture et abords de l'ensemble immobilier.

Durant cette période, après la crise sanitaire, le fonctionnement de la Scène nationale a été marqué par une crise financière et un changement de direction. Cette situation a été dépassée notamment par la mobilisation du personnel et un apport supplémentaire exceptionnel des financeurs. Par la suite, des mouvements à l'intérieur de l'équipe, le recrutement d'une nouvelle direction et une modification des statuts ont permis de stabiliser l'établissement.

Les attendus spécifiques de la Ville de Niort à l'égard de la Scène nationale Le Moulin du Roc s'inscrivent dans un contexte fragilisé par le reflux des financements publics et la trajectoire dont la Ville s'est dotée pour l'avenir :

- L'intégration dans le pilotage de la Scène nationale des objectifs de Niort Durable 2030, attentive aux démarches de concertation menées par la Ville avec les acteurs culturels du territoire ;
- La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement incluant le cas échéant les effets de mutualisation et synergie avec les autres établissements labellisés ;
- La poursuite de la concertation avec la Ville sur les usages et contraintes du bâtiment, afin de contenir les dépenses d'entretien et fluides et d'optimiser l'usage des locaux, dans le respect des missions du label ;
- Dans la définition de la politique des publics, la prise en compte de l'augmentation à Niort de filières d'enseignement supérieur et l'élargissement de la communauté des étudiants, des enseignants et personnels administratifs ;
- Le partenariat avec les acteurs culturels du territoire lorsque l'association permet d'accroître la valorisation réciproque des activités ;
- La maîtrise de son équilibre budgétaire.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire et les partenaires publics pour la mise en œuvre du **projet artistique et culturel du bénéficiaire précisé en annexe I** et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets et mesurables.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre son projet artistique et culturel, en cohérence avec les orientations de politiques publiques mentionnées en préambule, en conformité avec son objet statutaire, participant ainsi à la réalisation de missions culturelles d'intérêt général.

Par ce programme, le bénéficiaire veille à la mise en œuvre des droits culturels, à l'insertion professionnelle et au développement de la coopération dans le champ de la création artistique.

Le projet conçu par le directeur artistique, Monsieur Fabien André, est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du programme d'actions artistiques et culturelles ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel.

Article 2 : Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de **4 années** recouvrant la période du **1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029**, sous réserve de la disponibilité effective des crédits dans le cadre des Lois de finances concernées et conformément aux dispositions relatives à la clause de revoyure prévues à l'article 13 de la présente convention.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention ou d'un avenant prolongeant la présente convention, est subordonnée à la rédaction de l'évaluation et au contrôle prévus aux articles 11 et 12 de la présente convention.

Article 3 : Conditions de détermination du coût du projet

3.1 Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué à 12 946 043 € conformément aux budgets prévisionnels en annexe III.

3.2 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.

Article 4 : Conditions de détermination de la contribution financière

Au titre du règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 visé, les partenaires publics contribuent financièrement au projet visé à l'article 1 de la présente convention.

La contribution de chaque partenaire public est une aide au fonctionnement détaillée à l'annexe IV de la présente convention et prendra la forme d'une subvention de fonctionnement. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

4.1 Pour l'État

L'État contribue financièrement au fonctionnement du Moulin du Roc.

La définition du montant des subventions attribuées sur la période 2026-2029 se fera dans le principe de l'annualité budgétaire et sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement en Loi de finances ;
- la reconduction des critères d'intervention du ministère de la Culture dans le cadre de sa politique nationale ;
- le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, et 6 à 11 de la présente convention ;
- la vérification en fin d'exercice que le montant de la contribution annuelle n'excède pas le coût annuel du programme d'actions.

Cette subvention est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées. La contribution de l'État fera l'objet d'une convention financière pluriannuelle bilatérale avec le bénéficiaire.

À titre indicatif, le bénéficiaire a perçu en 2025 pour son programme :

- BOP 131 : les somme de . 564 000 € au titre du fonctionnement et
. 20 000 € au titre de l'aide à l'itinérance
- BOP 361: la somme de 5000 € au titre de l'Ecole au cinéma - coordination Deux-Sèvres

Financement complémentaire au titre d'autres actions spécifiques :

Compte tenu d'autres actions spécifiques qu'il organiserait et qui entreraient dans les critères d'éligibilité du ministère de la Culture, le bénéficiaire peut solliciter l'octroi de subventions spécifiques qui feraient l'objet d'une instruction complémentaire selon les modalités en vigueur et seraient versées par voie d'avenant à la convention financière.

4.2 Pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Le montant de la subvention fait l'objet d'une décision annuelle d'attribution par la Commission permanente du Conseil régional, fondée sur le respect du principe d'annualité budgétaire, en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité, pour chaque année comprise dans la convention pluriannuelle. Une convention définit les modalités de versement.

A titre indicatif, pour l'exercice 2025, le montant de la subvention s'est établi à hauteur de :

- 150 000 € pour le fonctionnement au titre du spectacle vivant.

Pour des actions qui entreraient dans les critères d'éligibilité d'autres règlements d'intervention de la Région dans le domaine culturel ou dans d'autres secteurs d'activités, le bénéficiaire pourra solliciter l'octroi de subventions spécifiques qui feront l'objet d'une instruction complémentaire.

4.3 Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais

La Communauté d'Agglomération du Niortais accompagne Le Moulin du Roc, Scène Nationale dans sa contribution à la dynamique culturelle sur le territoire et s'engage à étudier avec Le Moulin du Roc, Scène Nationale une programmation territorialisée pour laquelle une subvention sera attribuée à l'Association au titre de l'exercice budgétaire en cours, afin d'accompagner le déploiement d'une programmation itinérante et des projets d'Education Artistique et Culturelle sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le montant de cette subvention sera soumis, chaque année, au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A titre indicatif, en 2025, le montant de cette subvention était de 49 000 €.

Le règlement de la subvention sera effectué en deux fois, après examen du dossier et après délibération sur le contenu de la programmation selon les modalités suivantes :

- 80% à la signature de la convention,
- 20 % sur présentation du rapport d'activités et de comptes certifiés conditionnés au respect par le Moulin du Roc, Scène Nationale de ses engagements détaillés par le présent document.

4.4 Pour la Ville de Niort

La définition du montant des subventions versées sur la période 2026-2027-2028-2029 se fera dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire et sous réserve du vote du Conseil Municipal. L'engagement financier fera l'objet d'une convention financière spécifique annuelle.

Pour 2026, la subvention de la Ville de Niort est de 1 000 000 €.

Article 5 : Modalités de versement de la contribution financière

Sous réserve des dispositions de l'article 4, et conformément aux dispositions particulières à chacun d'eux, les partenaires signataires de la convention confirment chaque année les sommes qu'ils versent.

5.1 Pour l'État

Pour chaque année budgétaire, le bénéficiaire adressera une demande de subvention à l'Etat.

Pour l'année 2026, la contribution de l'Etat fait l'objet d'une convention financière bilatérale annuelle avec le bénéficiaire, qui est complétée par une convention financière bilatérale pluriannuelle après signature de la présente convention.

Pour les trois années suivantes d'exécution de la présente convention, la contribution financière de l'Etat est notifiée par voie d'avenant à la convention financière pluriannuelle bilatérale.

5.2 Pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Le montant de la subvention fait l'objet d'une décision annuelle d'attribution par la Commission permanente du Conseil régional, fondée sur le respect du principe d'annualité budgétaire, en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité, pour chaque année comprise dans la convention pluriannuelle. Une convention définit les modalités de versement.

5.3 Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais

Pour chaque année budgétaire, le bénéficiaire adressera une demande de subvention à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

5.4 Pour la Ville de Niort

La définition du montant des subventions versées sur la période 2026-2027-2028-2029 se fera dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire et sous réserve du vote du Conseil Municipal. L'engagement financier fera l'objet d'une convention financière spécifique annuelle.

Article 6 : Justificatifs

Le bénéficiaire s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires publics dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment dans son article 1^{er}. Ce compte-rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire quant à son évaluation. L'ensemble de ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée à représenter le bénéficiaire ;
- Les comptes annuels et, lorsqu'un texte législatif ou réglementaire l'impose, le rapport complet du commissaire aux comptes, et le cas échéant, la référence de leur publication au *Journal officiel* ;
- Le rapport d'activité, le cas échéant ;
- Le bilan de la réalisation des actions mises en œuvre au titre des engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)
- Le bilan d'action en matière de transition écologique (cf. art 7)

Tout autre document nécessaire à la compréhension du programme d'action pourra être demandé par les partenaires publics.

Article 7 : Engagement en termes de transition écologique

« Le bénéficiaire s'engage à intégrer les questions environnementales et de transition écologique à sa stratégie globale.

Il s'agira notamment de s'inscrire dans le cadre de référence « CACTé » adopté par le ministère de la Culture, et des feuilles de route « Néo Terra » et de la « Transition écologique de la culture et par la culture » de la Région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que des orientations de Niort Durable 2030 fixées par la Ville.

À ce titre, le bénéficiaire s'engage dans une première phase méthodologique (ex : auto-diagnostic, leviers d'action) afin de rédiger un plan d'actions à annexer à la présente convention.

Le choix des engagements thématiques et les modalités de leurs mises en œuvre devront être réalisés en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. »

Article 8 : Communication

8.1 Visibilité des partenaires financiers

Le bénéficiaire s'engage à indiquer de façon lisible et explicite l'identité visuelle de chaque partenaire public sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la présente convention.

Il indiquera leur participation par une publicité appropriée sur tous les supports de communication et d'information du public, conforme aux logos fournis par les services de communication de chaque partenaire.

Pour l'État (DRAC / préfecture de région / préfecture de département)

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine/La-DRAC-Nouvelle-Aquitaine/Charte-graphique-de-l-Etat-en-region> .

Pour la Région Le bénéficiaire s'engage à mentionner la participation financière de la Région Nouvelle- Aquitaine à la réalisation de son projet sur tous les documents d'information et de communication relatifs à l'objet de l'aide régionale (rapport annuel, page accueil du site internet, affichage sur site dans un lieu visible du public...), et lors de toute manifestation publique organisée en liaison avec l'objet subventionné.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention suivante : « action/projet financé(e) par la Région Nouvelle-Aquitaine » et de l'apposition du logo régional. Ce logo est téléchargeable sur le site internet de la Région : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/aides-ressources/charte-graphique.html>

Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais :

<https://www.niortaglo.fr/acces-directs/logo-de-la-can/index.html>

Pour la Ville

Le bénéficiaire s'engage à indiquer de façon lisible et explicite la participation de la Ville de Niort conformément au logo et à la charte graphique de la Ville, par une publicité appropriée sur tous les supports de communication et d'information du public (affiches, programmes, billets, imprimés, électroniques, lors de réunions publiques et /ou à l'occasion des relations avec la presse).

8.2 Données de billetterie SIBIL

Le bénéficiaire, lorsqu'il est détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L.7122-3 du code du travail et s'il est responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition de l'administration les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée de billetterie SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 visés.

Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné depuis le 1^{er} avril 2020 par l'obligation de déclaration de données de billetterie dans SIBIL.

Article 9 : Autres engagements

9.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

9.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

9.3 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

9.4 Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans les plans de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;

- créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action, transmis annuellement dans le cadre du bilan d'activité.

9.5 Le bénéficiaire s'engage, dans le cadre de son projet artistique, à la mise en œuvre des principes des droits culturels, à l'insertion professionnelle et au développement de la coopération dans le champ de la création artistique.

9.6 Le bénéficiaire s'engage à favoriser l'inclusion des artistes en situation de handicap dans l'ensemble de ses activités : programmation, création, production et diffusion

9.7 Le bénéficiaire s'engage à mener une politique d'amélioration continue de l'accessibilité de ses lieux, de sa communication et de ses actions culturelles, afin de garantir l'accueil et la participation effective des publics en situation de handicap

Article 10 : Sanctions

10.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

10.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

Article 11 : Évaluation

11.1 L'évaluation porte notamment sur la réalisation du projet et sa mise en œuvre, des programmes d'actions et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

11.2 Le bénéficiaire s'engage à fournir, au plus tard six mois avant le terme de la convention, une auto-évaluation de la CPO, qualitative et quantitative, de la mise en œuvre du projet et des programmes d'action dans les conditions précisées en annexe II de la présente convention.

11.3 Sur la base de cette auto-évaluation, les partenaires publics procèdent à une évaluation avec le bénéficiaire de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

Les indicateurs inscrits au titre de la présente convention en annexe II, définis conjointement par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention.

11.4 Cette convention fera l'objet d'un suivi annuel par le conseil d'administration, à l'occasion de la présentation par le Président de son bilan d'activités, en s'inscrivant idéalement dans le suivi des indicateurs.

11.5 L'Assemblée Générale du bénéficiaire, composée de ses membres, peut être associée à l'examen et au suivi des missions inscrites dans la présente convention.

Un comité de suivi composé des représentants du bénéficiaire et des partenaires publics financeurs, ainsi que tout partenaire public ou privé procédant à un soutien financier du bénéficiaire qui peuvent être associés en tant que de besoin au comité, est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention.

Le comité de suivi se réunit au moins deux fois par an et autant que nécessaire si besoin sur l'invitation du directeur ou sur demande de l'un des membres. Ses réunions font l'objet de compte rendu par le bénéficiaire.

11.6 Le bénéficiaire s'engage à se rendre disponible au minimum une à deux fois par an pour des rendez-vous bilatéraux avec le service création de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Article 12 : Contrôle des partenaires publics

12.1 Les partenaires publics contrôlent annuellement, ainsi qu'à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions au titre duquel cette contribution est accordée. Ils peuvent exiger le remboursement de la quote-part excédentaire de la contribution financière.

12.2 Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place ou sur présentation de toute pièce comptable peut être réalisé par les partenaires publics, dans le cadre du contrôle financier annuel.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression des aides.

Article 13 : Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 11 et au contrôle de l'article 12.

Article 14 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics et le bénéficiaire. L'avenant conclu précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, les autres parties peuvent y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 15 : Annexes

Les annexes I, II, III, IV et V retracent le montant de la subvention demandée.

Annexe I : Projet artistique et culturel – programme d'actions/objectifs/moyens mis en œuvre/équipe

Annexe II : modalités de l'évaluation et indicateurs

Annexe III : budget prévisionnel global sur la durée de la convention, ainsi que les moyens affectés à la réalisation des programmes d'actions. Le budget prévisionnel n'est présenté dans cette annexe qu'à titre indicatif. Il ne permet notamment pas de déroger au principe selon lequel les aides attribuées par les partenaires publics signataires de la présente convention le sont dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

Annexe IV : coûts admissibles - extrait de l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014.

Annexe V : engagement en terme de transition écologique et développement durable

Article 16 : Suspension / résiliation de la convention

La présente convention est conclue sous condition expresse que Monsieur le directeur Fabien André porte le projet artistique validé ci-dessus et en assure la direction artistique jusqu'à l'échéance.

En cas de départ de Monsieur le Directeur avant l'échéance, la présente convention est réputée suspendue.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 17 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Bordeaux.

La décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Telerecours Citoyens, accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr/>.

Fait à Niort, le
en 5 exemplaires.

Pour le bénéficiaire,
La Présidente

Pour l'État,
Le Préfet de Région

Visa de la direction artistique

Pour la Région
Le Président

Pour la Ville de Niort
Le Maire

Pour la Communauté d'Agglomération
Le Président

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
2026-2029

Le Moulin du Roc – Scène nationale à Niort

Direction : Fabien André

Niort, le 23 février 2026

INTRODUCTION

Le Moulin du Roc a redressé la tête après des années éprouvantes, grâce au soutien indispensable de ses partenaires publics et privés, aux efforts déterminants de son équipe professionnelle, à l'adhésion massive du public. Au-delà de la stabilisation de ses finances après des exercices lourdement déficitaires, de telles preuves d'attachement à cet établissement culturel majeur constituent un formidable socle pour poursuivre son travail d'offre artistique et culturelle accessible au plus grand nombre. Ses quatre décennies actives dans le paysage artistique font de ce lieu un outil précieux dédié au spectacle vivant et au cinéma.

Entouré des compétences et motivations de l'équipe engagée qui œuvre au quotidien pour développer des activités réunissant artistes et publics, je suis déterminé à assurer la viabilité de cette belle maison de culture et de l'inscrire dans les défis contemporains – qui ne manquent pas. Le label de Scène nationale nous confère un important cahier des charges, mêlant une programmation pluridisciplinaire, un accompagnement de la création et une démarche de démocratisation culturelle. Pour cela, la créativité des artistes rencontre ici le savoir-faire de nos personnels spécialisés en technique, médiation, accueil, communication, programmation.

Ce nouveau projet artistique et culturel pour la période 2026-2029 est le fruit d'un chantier de plusieurs semaines mené par l'équipe de direction de la Scène nationale, en dialogue étroit avec les signataires. Directement inspiré de mon projet de candidature, il est aujourd'hui nourri des pratiques antérieures à pérenniser, des observations accumulées au cours de mes premiers mois de direction, des priorités exprimées par chaque partenaire. Définir un projet fédérateur et tracer un chemin cohérent a été un exercice stimulant, qui nous engage dans un cadre exigeant. Sa mise en œuvre repose aussi sur des moyens appropriés et une juste concertation.

Ce projet s'articule en quatre grands axes, qui se déclinent en objectifs comme autant de priorités. Avec les artistes : déployer la programmation pour développer les publics ; soutenir la création et accompagner les artistes ; transmettre la curiosité artistique. Avec les publics : développer la fréquentation ; soigner la convivialité du lieu ; inclure et impliquer toutes les populations ; prioriser l'adresse à la jeunesse. Avec le territoire : irriguer avec les partenaires ; vagabonder pour dynamiser la circulation des publics ; pérenniser par le rayonnement. Avec la structure : assumer une responsabilité sociétale ; redéployer des moyens au cœur de l'activité ; fédérer l'équipe au service des publics et des artistes.

Ce projet reprend pour principe fondateur celui des croisements que j'avais identifiés comme colonne vertébrale lors de ma candidature. Derrière ce terme, c'est une détermination à développer davantage de liens, convergences, coréalizations et mutualisations entre les structures ou événements culturels ; davantage de passerelles entre les esthétiques artistiques ; davantage de diversité mêlée entre les publics ; davantage d'émulation entre les compétences et les réseaux professionnels. C'est une orientation stratégique qui traduit l'idée qu'une Scène nationale ancrée dans son siècle et sur son territoire ne saurait être hégémonique et auto-suffisante, la volonté qu'elle agisse en responsabilité comme force d'entraînement et d'émulation.

Fabien André
Directeur

1. ARTISTES

1.1 Programmation : Déployer la programmation pour développer les publics

Le Moulin du Roc n'exécute pas une simple mission de diffusion d'œuvres artistiques, mais propose une programmation exigeante et accessible à tous. Chaque saison est une proposition singulière qui doit permettre de développer les publics, d'élargir la part de la population touchée et sa diversité. Il ne s'agit pas de répondre à l'attente supposée du public, mais de le surprendre, de le confronter à l'inattendu, à la découverte d'artistes qui font référence dans leur domaine ou d'autres plus émergents.

Il s'agit aussi parfois de suivre des artistes dans la durée pour partager leur trajectoire et l'évolution de leur écriture. Donnant à voir la vitalité et la variété de la création artistique, la programmation n'est pas seulement l'assemblage de spectacles ou de films choisis. Elle s'éditorialise pour proposer des parcours de spectateurs, pour refléter les enjeux contemporains dont s'emparent les créateurs. Elle est bâtie par Fabien André – directeur d'établissement et programmateur artistique, avec d'autres membres de l'équipe : Marc Lanel et Lise Glaudet pour le cinéma, Élise Autain pour le spectacle vivant.

Objectif 1.1.1 : Jouer de la richesse de la pluridisciplinarité

Mise en œuvre : maintien du nombre de titres et de séances, équilibre entre les disciplines

La pluridisciplinarité de la programmation de spectacle vivant est garantie par les équilibres entre les disciplines et les publics ciblés, entre les propositions artistiques fédératrices ou plus pointues, entre les formats et les conditions de représentation. La situation économique ne permet pas d'augmenter le nombre de spectacles, aujourd'hui environ 45 titres par saison, cumulant une quarantaine de représentations scolaires et une cinquantaine de représentations tout public. En parallèle des disciplines traditionnelles (théâtre, danse, musique, cirque, etc.), la Scène nationale sera également attentive aux artistes qui s'affranchissent des genres pour créer des œuvres hybrides. Au cours de la présente CPO, les **équilibres entre les différentes disciplines** connaîtront de légers ajustements (voir tableau des objectifs et indicateurs par année civile).

- **Le théâtre**

Les écritures théâtrales sont riches d'une formidable diversité, des plus contemporaines aux plus classiques. Cette pluralité sera présente sur les plateaux du Moulin du Roc : des épopées, des textes inédits dans une démarche documentaire, des œuvres du répertoire dramatique revisités, des œuvres classiques littéraires adaptées, d'autres formes de récit...

Quant au théâtre plus visuel, la marionnette ou le théâtre d'objet, ils auront aussi toute leur place dans la programmation.

- **La danse**

La danse n'en finit pas de revisiter son propre répertoire en le créolisant des genres les plus contemporains. Nous poursuivrons le travail mené de longue date au Moulin du Roc, notamment sur le grand plateau, pour offrir cet éclectisme audacieux que portent plusieurs générations d'artistes. Nous retrouverons donc à la fois des grands noms du répertoire français, des figures internationales, des propositions plus expérimentales, ou encore des œuvres qui puissent refléter la diversité et la richesse des danses urbaines.

- **Le cirque**

Les performances de circassiens virtuoses fascinent autant qu'elles peuvent nous interpeller sur la fragilité des liens. Les spectacles sont souvent des rendez-vous fédérateurs pour un public populaire et varié. Les artistes y déploient une forte inventivité que nous retrouverons sur la scène du Moulin du Roc et parfois sous chapiteau. Des figures référentes seront accueillies mais aussi des « jeunes

pousses » particulièrement inventives, ainsi que des équipes étrangères si des tournées concertées peuvent s'envisager.

- **La musique**

Un rééquilibrage dans le domaine musical sera progressivement engagé afin de mieux tenir compte des complémentarités au sein de l'écosystème culturel local, notamment à travers une meilleure coopération avec le Camji. Cela ne nous empêchera pas d'accueillir, au Moulin du Roc, des figures marquantes ou montantes des musiques actuelles. En musique classique, en plus de l'accueil de l'Orchestre de Chambre Nouvelle-Aquitaine, d'autres ensembles ou solistes seront régulièrement accueillis, y compris en jazz. Nous programmerons également de petits formats comme des récitals d'art lyrique, ainsi que quelques propositions de théâtre musical.

- **L'inclassable**

Certains artistes cherchent à dépasser les clivages disciplinaires par un art mêlant les genres et les formes. Nous veillerons à présenter chaque saison la puissance évocatrice de ces œuvres hybrides.

- **Le jeune public**

Nous serons attentifs à nous adresser au jeune public sans minimiser sa maturité d'appréhension des œuvres. Nous chercherons aussi à nous adresser aux jeunes en leur parlant d'eux-mêmes avec des codes adaptés aux nouveaux langages ou à la sphère numérique.

- **L'international**

Si l'inscription du Moulin du Roc sur la scène européenne (voire internationale) fera l'objet d'une réflexion plus poussée dans une seconde étape du projet, une fois les capacités financières de la structure stabilisées, il semble indispensable que la programmation traduise dès 2026 une ouverture sur le monde. Nous nous efforcerons de programmer chaque saison 3 projets internationaux et de veiller avec les structures voisines à des cohérences territoriales de programmation facilitant la circulation des artistes référents de la scène internationale.

Objectif 1.1.2 : Encourager les croisements entre cinéma et spectacle vivant

Mise en œuvre : présence d'artistes des deux champs, cartes blanches, cycles autour de personnalités, rétrospectives

Pour mémoire, la scène nationale du Moulin du Roc, dotée d'un cinéma, a pour mission de développer une programmation cinématographique exigeante et diversifiée, en lien avec son projet artistique et culturel et avec le label d'excellence Art et Essai du CNC obtenu régulièrement par la structure. Cela inclut :

- La diffusion de films d'art et essai, de patrimoine, de documentaires et de créations contemporaines ;
- La mise en place d'actions d'éducation au cinéma et à l'image et de médiation cinématographique (rencontres, ateliers, partenariats avec les établissements scolaires) ;
- La participation à des dispositifs nationaux comme « Ma classe au cinéma » par l'accueil du jeune public ou par la coordination du dispositif.

La pluridisciplinarité la plus emblématique du Moulin du Roc est la cohabitation de ces deux grands domaines artistiques, le cinéma et le spectacle vivant. Nous renforcerons le croisement entre eux en illustrant leur dialogue fécond. Certains artistes aiment alterner ces deux modes d'expression ; d'autres se saisissent d'œuvres cinématographiques pour les porter à la scène ou inversement ; des metteurs en scène intègrent pleinement à leurs spectacles un travail vidéo digne d'une réalisation cinématographique en direct sur le plateau ; certains spectacles parlent du cinéma ou de ses figures. Il y a aussi bien sûr des artistes interprètes qui passent d'un art à un autre. Pour illustrer cette passionnante porosité, un ou une artiste sera invité chaque saison, sous forme de carte blanche, autour de plusieurs de ses actualités entre le plateau et le grand écran.

Par ailleurs, les programmations du spectacle vivant et du cinéma ne se conçoivent pas dans les mêmes temporalités (près de deux ans à l'avance pour le spectacle, quelques semaines pour le cinéma) ni les mêmes réalités économiques pour une structure comme le Moulin du Roc. Ce décalage peut permettre de **créer des passerelles** entre l'une et l'autre : en faisant échos à la venue d'un artiste de scène également

présent sur grand écran, par des rebonds sur des sujets traités, comme les questions sociétales et environnementales, ou autour de la musique de films par exemple.

La programmation cinématographique, si elle doit être mise en œuvre par des spécialistes de cette industrie et de ses réseaux, ne saurait être une activité parallèle. Elle sera cohérente et pleinement intégrée au projet de la Scène nationale. En plus de l'actualité des sorties hebdomadaires – dont il ne faut pas s'extraire pour s'inscrire dans les réseaux professionnels –, nous continuerons à faire dialoguer la création contemporaine et le patrimoine cinématographique, en organisant des rétrospectives, en croisant des œuvres de différentes époques, en mettant en exergue des motifs récurrents ou des œuvres revisitées. À l'heure où les films sont disponibles en un clic, les conditions de projection, la présence des artistes et l'éditorialisation de la programmation constitueront une plus-value attractive pour les spectateurs de tout âge.

Objectif 1.1.3 : Créer une nouvelle énergie par la programmation

Mise en œuvre : des temps forts structurants (Ciné-Malices, Le jour le plus court, festival MDR), des événements en biennale (40 ans, fête de jumelage avec un quartier)

La programmation du Moulin du Roc se doit d'être une proposition attrayante pour tous, qui élève et fédère, qui offre des espaces de convergence des publics autour de propositions artistiques incarnées. C'est d'ailleurs par cette singularité du partage à l'instant présent que les arts vivants continuent, après plusieurs millénaires, à interpeller chacun pour retrouver le plaisir et l'émotion d'un échange tangible.

Une saison se construit sur des **variations rythmiques** ; elle peut connaître des temps forts, constituant souvent des occasions de festivités. Certains sont déjà ancrés dans les habitudes locales, donnant lieu à des partenariats concluants comme pour Panique au dancing, Temps danse hip-hop, Regards noirs et Nouvelle(s) scène(s). Ce sont des rendez-vous rassembleurs pour la population en plus d'être de beaux exemples de synergies entre acteurs culturels.

De nouveaux temps forts portés par le Moulin du Roc ont pris corps dès 2024 avec le nouveau festival **Ciné-Malices** dédié au cinéma pour les enfants et leur famille, puis en décembre 2025 et janvier 2026 avec les deux nouveaux rendez-vous initiés par le nouveau directeur :

- **Le jour le plus court** propose la découverte de formats courts dans tous les champs disciplinaires. On pense évidemment aux courts-métrages de cinéma, souvent innovants par leur forme et condensés dans leur propos. Les artistes de la scène créent aussi régulièrement des formats courts de musique, de danse, de cirque, de marionnette, de conte, de théâtre. Le samedi le plus proche du solstice d'hiver, une sélection est présentée gratuitement au public dans de nombreux espaces du bâtiment. Cette journée particulière est aussi l'occasion de proposer à des artistes du territoire de présenter une forme brève de leur répertoire ou une expérimentation inédite. Et des habitants qui n'ont jamais osé rentrer dans ce lieu pour deux heures de spectacle ou de projection trouveront là une belle occasion de tenter ce contact artistique pour quelques minutes ; c'est également une des motivations de création de ce nouveau temps fort.
- **Le festival MDR** reprend en clin d'œil les initiales du Moulin du Roc et de l'expression Mort de rire pour un focus d'une semaine sur l'humour à travers toutes ses formes : du clown à la farce classique, du stand-up à l'opérette, en passant par les comédies sur grand écran et la lecture de textes humoristiques. Des artistes ou des œuvres de référence autant que des créations inédites, ainsi qu'une sélection de films et de spectacles sont proposés à cette occasion. Ce genre, souvent rabaisé à certaines facilités, peut révéler ses exigences tout en attirant un public populaire. Un cocktail détonnant qui élève dans une émotion commune, un regard critique pour ne pas perdre son humour face aux désordres du monde.

Le rythme saisonnier peut être volontairement chamboulé par des **événements festifs** exceptionnels, encore plus fédérateurs, que nous proposons d'inscrire tous les deux ans.

En 2026, la célébration du 40e anniversaire du Moulin du Roc et du 35e anniversaire de son label de Scène nationale sera l'occasion d'imaginer un rendez-vous qui s'adressera à toutes les populations, celles qui fréquentent assidûment les lieux comme celles qui découvriront à cette occasion la richesse de nos

activités. L'équipe est associée à la conception de ces festivités, qui concerneront évidemment aussi les principaux partenaires professionnels, institutionnels et privés.

En 2028, un autre événement festif permettra de célébrer avec un public élargi le jumelage pluriannuel avec un quartier prioritaire de la ville (Cf. 3.1.3).

Objectif 1.1.4 : Se faire écho de la diversité de la société et de ces questionnements

Mise en œuvre : respect de la parité dans la programmation et les moyens de production + œuvres traitant de questions sociétales ou environnementales, ou célébrant la diversité

Une large part de la programmation résonnera avec la société. L'art interroge le monde, il peut s'en faire le miroir et nous éclairer sur ses complexités. Encore faut-il qu'il représente fidèlement la société et ceux qui la composent, sans rester nécessairement sur un registre documentaire. Les plateaux de spectacle et de cinéma doivent **mieux refléter cette pluralité**, permettant à chaque citoyen de constater son parcours, son identité sociale ou ethnique, au-delà des représentations collectives. Différentes démarches d'artistes donnent à voir ceux qui, par leur différence et leur « minorité », sont rarement des sujets artistiques. Nous veillerons à offrir une visibilité à ces œuvres, à accorder la plus grande attention à toutes les diversités et tendre à une stricte parité. De récentes études ont permis de comprendre que l'exposition des femmes ou des minorités se jouait aussi par le nombre de représentations, les lieux choisis pour les programmer (jauge de la salle, taille du plateau) et, peut-être encore plus, par les moyens qui leur sont alloués pour créer. Il nous faudra être attentifs à tous ces critères, en reconnaissant que nous ne saurons sans doute pas être immédiatement exemplaires, mais nous nous efforcerons d'imposer une direction ferme pour transformer les pratiques.

Parallèlement, nous veillerons à ce que d'importantes **questions sociétales** trouvent un écho sur les plateaux et les écrans : l'altérité et la solidarité, la considération pour autrui dans sa différence. La force de notre secteur est d'avoir un pouvoir prescripteur, de prendre en charge au sein de la société une partie de la création des imaginaires communs. Par des narrations fictionnelles ou documentaires, nous accueillerons les interrogations stimulantes d'artistes sur nos crises actuelles et la construction d'un futur plus désirable. Il ne s'agit pas d'imposer un récit manichéen ou une posture militante, mais de rester avec détermination un espace où se forment autant l'émotion fédératrice que la prise de conscience émancipatrice. Dès la saison 2025-2026, des œuvres permettent d'aborder les thèmes de l'écologie et l'engagement, l'exil et l'identité, la place des femmes et la solidarité, le complotisme et les alternatives sociales.

Objectif 1.1.5 : Développer les séries de représentations

Mise en œuvre : augmentation des séries en jeune public et hors les murs

La question des séries est à la fois prédominante et sensible. Prédominante car elle doit permettre aux structures labellisées de mieux accompagner les artistes et de garantir aux œuvres une rencontre durable avec les publics. Sensible car elle ne doit pas venir altérer les équilibres économiques (fragiles) du spectacle vivant. S'il nous semble possible de garantir des séries (3 représentations et plus) pour certains **spectacles jeune public et en itinérance**, il est encore prématuré d'exposer les propositions de grand plateau à des jauges élevées (comme notre grande salle de 840 places). En attendant de pouvoir peut-être doubler davantage de représentations lors de la CPO suivante, la période 2026-2029 permettra surtout de consolider la fréquentation de chaque représentation.

1.2 Création : Soutenir la création et accompagner les artistes

Parmi les missions fondamentales d'une Scène nationale, l'accompagnement du travail de création des artistes n'est pas toujours la plus visible pour la population, mais elle a un impact primordial pour le tissu professionnel. Or, on constate ces dernières années, à l'échelle nationale, une forte contraction des moyens financiers et matériels de la création, à l'image du Moulin du Roc qui ne peut plus suffisamment s'y engager. C'est pourtant l'avenir de la création contemporaine qui est aujourd'hui en jeu, au risque de ne plus pouvoir assurer la viabilité des projets présents et la révélation des talents à venir. La question du temps est devenue très sensible pour les artistes : temps de recherche, de répétitions, de résidence, de présence territoriale. C'est le bien commun le plus précieux que la Scène nationale peut offrir : par la disponibilité des espaces de travail ; par notre fidélité à certains artistes choisis pour la richesse de leur travail de création et de transmission ; par un dialogue au long cours avec les compagnies locales ; par un souci de l'insertion professionnelle au sein de notre secteur d'activité ; par un accompagnement aux deux extrémités des parcours professionnels, de l'émergence à la fin de la carrière.

Objectif 1.2.1 : Retrouver des capacités d'engagement en coproduction

Mise en œuvre : augmentation du budget consacré au soutien aux artistes

La restauration des moyens dédiés au projet artistique doit permettre de repositionner le Moulin du Roc dans les chaînes de production de la création contemporaine. Cette volonté n'a jamais quitté l'équipe de la Scène nationale, conformément à ses missions fondamentales, mais le manque de moyens financiers a compromis l'engagement de parts de coproductions significatives sur des projets variés, portés par une diversité d'artistes.

Retrouver **une place plus forte de production** pour le Moulin du Roc représente aujourd'hui un enjeu fondamental. D'abord pour les équipes artistiques, qui peuvent ainsi être plus fortement soutenues et défendues dans les réseaux professionnels. Ensuite pour la structure, qui accroît son rayonnement national en se positionnant dès l'origine d'un projet artistique, et peut bénéficier de conditions financières plus favorables en s'intégrant à la première période de tournée. Chaque saison, nous nous engageons à accroître les budgets de soutien aux artistes, à la fois en coproduction et en industrie.

Objectif 1.2.2 : Structurer les accueils en résidence pour mieux aider les artistes

Mise en œuvre : amélioration des conditions de résidence

Au-delà des moyens financiers, l'accueil en résidence est une composante précieuse du processus de création pour un **temps de recherche ou de répétitions**, parfois de première expérimentation en public. Plus que la mise à disposition d'un espace, c'est le partage d'un outil et de compétences professionnelles qui leur est offert. Il faut noter ici les limites de cohabitation entre toutes les activités de la Scène nationale dans les mêmes espaces. La grande salle et la Salle Avron doivent alterner les indispensables séances de cinéma quotidiennes, les montages, représentations et démontages de spectacles, et les résidences. Celles-ci ne sont donc pas multipliables à l'infini, au-delà des capacités budgétaires et techniques. Le Fort Foucault peut également servir occasionnellement de lieu de travail à la table pour une écriture solitaire ou de premières lectures collectives.

Son importante **capacité d'hébergement**, à proximité immédiate du théâtre tout en étant un précieux écrin en plein cœur de ville, permet d'assurer de bonnes conditions de résidence dans un cadre budgétaire soutenable pour l'établissement. Conscients de cet atout et déterminés à revaloriser nos moyens financiers dédiés à la création, nous veillerons, durant la période de la CPO, à ce que les accueils soient le moins coûteux possibles pour les compagnies.

Objectif 1.2.3 : Cheminer avec les artistes dans la durée et la fidélité

Mise en œuvre : 2 compagnonnages jusqu'en 2027, associations d'artistes à partir de 2027

Au cours de la présente CPO, des artistes seront associés au projet du Moulin du Roc, selon deux temporalités. Durant les deux premières saisons (2025-2026 et 2026-2027), nous mettrons en place deux compagnonnages articulés autour d'un parcours de quelques œuvres (existantes ou en création) et une présence territoriale récurrente. Dans un deuxième temps, à partir de la rentrée 2027, trois associations seront envisagées, dans des champs disciplinaires différents.

2025-2027 : 2 compagnonnages

- **Avec le comédien Philippe Durand.** Depuis dix ans, il porte à la scène des récits inspirants qui relatent d'importantes aventures sociales. Après *1336 (parole de Fralibs)*, où il incarnait les ouvriers d'une usine de thés qui se sont battus pour sauver leur outil de travail, il a créé *Larzac !* selon le même procédé de témoignages incarnés pour expliquer l'outil de gestion collective des terres agricoles issu des luttes pour préserver ce plateau du Massif Central. En plus de l'accueil des deux spectacles existants en tournées décentralisées durant la saison 2025-2026, nous l'accompagnerons en 2027 sur la création de son nouveau spectacle, *Le Kakistocrate*, une immersion dans les méthodes managériales.
- **Avec la chorégraphe Lise Dusuel.** Venue du hip-hop - qui a marqué aussi l'histoire artistique niortaise - et soutenue par les partenaires publics et structures de spectacle vivant en Pays de la Loire, cette jeune chorégraphe propose une danse hybride où se tissent les liens humains. Au cours de la saison 2025-2026, elle crée au Moulin du Roc son nouveau spectacle, *Ces choses qui restent*, et présente au public niortais un de ses spectacles précédents, conçu pour les lieux non-dédiés, *A quoi tu dances ?* En 2026-2027, elle reviendra jouer ses deux spectacles existants (*Appuie-moi sur toi* et *Bruits blancs*) et déploiera davantage de présence territoriale par les actions de transmission et de croisement de différents publics que sa compagnie Aniaan met en œuvre en permanence.

À partir de la rentrée 2027, le Moulin du Roc devrait avoir retrouvé davantage de moyens pour le soutien à la création. Trois nouvelles associations seront alors envisagées, pour une durée de trois ans, dans différents champs disciplinaires. Pourront alors prendre part au projet artistique et culturel du Moulin du Roc des compagnies plus étoffées, reconnues pour leur structuration et leur répertoire. La diversité de leurs formes de spectacle, leur curiosité et leur engagement seront les conditions de réussite d'une véritable association, au service des publics. Le choix des futurs artistes associés sera arrêté par l'équipe du Moulin du Roc à la fin de l'année 2026.

Objectif 1.2.4 : Être attentifs aux artistes du territoire

Mise en œuvre : dialogue, soutien et programmation des compagnies locales, départementales et régionales

Nous serons attentifs au parcours, aux besoins en moyens de production et en temps de résidence des **équipes artistiques implantées en Nouvelle-Aquitaine**, et plus particulièrement celles implantées à Niort ou dans les Deux-Sèvres. En cohérence avec les repérages artistiques par les services de l'Etat ou de la Région et avec les dispositifs de l'OARA, mais aussi par nos propres repérages de l'émergence, nous veillerons à accompagner au mieux les compagnies régionales, également par leur présence régulière dans la programmation et leur circulation concertée au sein des réseaux professionnels.

Les artistes niortais seront présents dans la programmation, notamment dans le cadre du *Jour le plus court*, comme c'est déjà le cas en décembre 2025 avec 5 équipes sur 8 programmées originaires de ce territoire. Selon l'intérêt d'un projet et l'avancement du dialogue, certains artistes locaux pourront recevoir le soutien de la Scène nationale, en synergie avec la Ville de Niort qui leur apporte souvent son propre soutien. Par ailleurs, un dialogue particulier existe avec des artistes niortais sur les événements qu'ils organisent tous les deux ans en lien étroit avec le Moulin du Roc : Agnès Pelletier – Volubilis pour *Panique au dancing* et Eric Mézino – Ego pour *Temps danse hip-hop*.

1.3 Curiosité : Transmettre la curiosité artistique et contribuer à l'émancipation

La transmission, ce n'est pas la formation d'un « sachant » vers un « apprenant ». C'est l'échange à double sens pour transmettre de part et d'autre une expérience subjective dans le rapport à l'art. Que ce soit entre professionnels et amateurs à l'occasion de stages, d'ateliers ou de simples rencontres, entre spectateurs à l'occasion d'une mise en commun organisée des regards critiques, ou par la découverte de l'exigence et la complexité d'élaboration d'une programmation, ces actions ouvertes à tous contribuent assurément à l'émancipation individuelle, à l'émulation collective et à une meilleure appropriation de l'institution culturelle.

Objectif 1.3.1 : Aiguiser le regard critique et créer des espaces de partage

Mise en œuvre : organisation de bords plateaux, ouvertures de répétitions, séances critiques chaque trimestre

Au-delà de la pratique, une séance de cinéma ou de spectacle permet de découvrir les réalisations. Prendre part à une **rencontre avec les artistes** permet de comprendre leur démarche, d'illustrer la pluralité de la création artistique. Plutôt qu'un être isolé, porteur de sa culture propre ou assigné à un groupe culturel identifié, chaque personne doit être considérée comme un élément de la diversité culturelle, nourrie de ce qu'elle produit et reçoit perpétuellement. Dès lors, le parcours est primordial ; composé avec la personne, il respecte ses sensibilités et ses curiosités tout en l'accompagnant vers des découvertes insoupçonnées. C'est le travail de médiation qu'entreprennent les professionnels d'institutions telles que le Moulin du Roc. Ce travail facilite la mise en relation des œuvres avec les publics auxquels elles s'adressent, les interactions entre les artistes et les autres personnes.

En plus des traditionnelles ouvertures de répétitions et rencontres à l'issue de représentations, nous instaurerons à partir de la rentrée 2026 un nouveau rendez-vous bimestriel : tout spectateur qui le souhaite pourra prendre part à une **séance critique** sur les spectacles des deux derniers mois. De tels temps d'échange, qui ne seront pas régents par les professionnels de la Scène nationale, pourront créer une précieuse émulation entre spectateurs afin de confronter les opinions, enrichir les points de vue, développer la curiosité. Le processus de relation facilite l'appréhension des productions artistiques. Leur appréciation mise en commun et leur confrontation critique sont des conditions d'humanité.

Objectif 1.3.2 : Mettre en perspective la programmation

Mise en œuvre : création d'un comité de programmation avec les habitants

Sans déléguer la programmation ou la faire correspondre aux seules attentes (supposées ou exprimées) du public, un petit groupe d'habitants viendra partager chaque saison, dès la rentrée 2026, un choix de programmation à partir de plusieurs spectacles vus ensemble à l'occasion de 5 déplacements entre octobre et février. Ce **comité de programmation** permettra aux participants de s'inscrire plus fortement au cœur de la Scène nationale et d'endosser un rôle prescripteur, soumis à discussions et débats. Ce dialogue régulier permettra aussi au Moulin du Roc d'apporter une autre mise en perspective des œuvres diffusées. Des thématiques sensibles seront ainsi abordées au sein du collectif : la responsabilité de la programmation, la place des questions sociétales dans les œuvres, l'éditorialisation d'une saison.

Les Jeunes Ambassadeurs Cinéma ont été mis en place en septembre 2018. Ce projet reconnu pour sa qualité sera pérennisé. Il consiste à sensibiliser un groupe de jeunes au cinéma en rencontrant des professionnels et leur donner les outils pour qu'ils soient prescripteurs auprès de leur entourage. Pour s'initier à la programmation, ils élisent un coup de cœur lors de visionnements en avant-première et constituent un programme de courts-métrages présenté au public dans le cadre de la Fête du court-métrage. Bien que le public jeune soit un public difficile à mobiliser, ce projet réussit à éveiller sa curiosité. Répondant à une volonté de développement des publics dans les salles classées Art et essai, ce projet s'inscrit dans le dispositif Étudiants au cinéma porté par l'AFCAE, CINA et le CNC.

2. PUBLICS

2.1 Elargissement : Développer la fréquentation globale de la Scène nationale

Chaque saison est une proposition singulière qui doit permettre de développer les publics, d'élargir la part de la population touchée et sa diversité.

Les événements artistiques et les actions culturelles prévues pour se déployer dans les prochaines années ouvriront davantage encore les portes du Moulin du Roc, avec des propositions gratuites, une itinérance sur le territoire plus marquée et l'implication des habitants dans les activités de la Scène nationale.

Objectif 2.1.1 : Envisager une croissance réaliste de la fréquentation des spectacles

Mise en œuvre : Suivi régulier de la fréquentation et mise en place d'actions adaptées, fidélisation des spectateurs

La fréquentation au Moulin du Roc dépend de nombreux facteurs internes et externes mais elle demeure plutôt stable depuis de nombreuses années avec environ 43.000 spectateurs en spectacle vivant et autour de 52.000 en cinéma chaque saison. En 2024, un pic a été atteint avec plus de 100.000 entrées cumulées (43.000 en spectacle vivant et 63.000 en cinéma) mais la conjonction d'une hausse inédite du nombre de séances de cinéma et d'un soutien massif du public face aux difficultés rencontrées par l'établissement laisse penser que ce record sera difficilement renouvelable.

Pour envisager une croissance réaliste de la fréquentation dans les prochaines années, la programmation de la Scène nationale propose des **événements gratuits** comme *Le jour le plus court* ou encore des rencontres littéraires qui veulent attirer un nouveau public. L'accroissement du nombre de **représentations en itinérance** ouvre également la possibilité de rencontrer de nouveaux spectateurs qui ne viennent pas encore au Moulin du Roc, grâce à des propositions sur leur territoire. Plusieurs **nouvelles actions culturelles** se mettent également en place, comme des ateliers de théâtre avec les compagnies accueillies et le retour des lectures à voix hautes, pour remettre le théâtre en pratique autour de la programmation. L'équipe de relation avec les publics sera relais de ces nouveaux événements pour que de nouveaux spectateurs s'ajoutent aux spectateurs fidèles des rendez-vous habituels de la Scène nationale.

La Scène nationale constituée en association compte près de 5.000 **adhérents** chaque année. Neuf d'entre eux sont représentants des adhérents dans un collège dédié au Conseil d'administration, traduisant un rôle réel dans la gouvernance associative et dans la vie de la structure. Cette implication des adhérents sera d'autant plus sollicitée dans les prochaines saisons avec la mise en place d'un comité de programmation (Cf. 1.3.2), des temps de rencontres pour aiguiser la critique (Cf. 1.3.1), ou encore un groupe de complices pour accompagner la mise en place du covoiturage.

Objectif 2.1.2 : Inscrire la fréquentation du cinéma dans l'activité globale de la Scène nationale

Mise en œuvre : Suivi régulier de la fréquentation du cinéma

La fréquentation du cinéma est en partie dépendante de la programmation du spectacle vivant et de l'accueil de manifestations extérieures puisque ces trois activités ont usage des mêmes salles. Dès lors, une attention particulière est apportée pour que chaque activité puisse fonctionner correctement sans contraindre l'autre, en journée comme en soirée. Le maintien du nombre comme de la diversité de l'offre cinématographique a des conséquences en matière de fréquentation du public comme pour l'obtention des labels Art et essai du CNC et Europa Cinéma.

Pour **garantir une place équilibrée pour le 7^e art** au sein de la programmation de la Scène nationale et pour que les fréquentations restent stables ou puissent évoluer positivement, nous mettrons en place durant cette CPO un schéma directeur pour l'ensemble des activités accueillies dans nos salles. Il est important de partager les besoins et les attentes sur des périodes clés de programmation de cinéma et de spectacle vivant ou de résidences de création de ce dernier, de mettre en place un suivi et une analyse régulière de la fréquentation différenciée, de comprendre les problématiques pour chaque domaine artistique aux temporalités de programmation différentes et assez complémentaires. Les nouveaux événements (*Le jour le plus court* et le festival *MDR*) ont été conçus dans une totale pluridisciplinarité, mêlant le cinéma au spectacle vivant afin d'illustrer cette double activité au cœur de l'identité de notre établissement et d'éviter d'inscrire une concurrence interne.

Objectif 2.1.3 : Encourager les populations dans toute leur diversité à fréquenter la Scène nationale

Mise en œuvre : Analyse quantitative et qualitative des typologies de public à partir de la billetterie

Jusqu'en 2024-2025, les spectacles se répartissaient en 5 catégories, souvent déterminées selon les coûts artistiques et techniques ou le contexte de représentation. A partir de la rentrée 2025, afin de **faciliter l'appréhension de la grille tarifaire**, elle a été réduite à 3 catégories : A pour les grandes formes ou les « têtes d'affiche », B pour la grande majorité des spectacles, C pour les spectacles jeune public ou en itinérance.

Pour encourager la venue des habitants au Moulin du Roc, une tarification spécifique existe pour les jeunes et sur critères sociaux. Dans un même souci de lisibilité, le principe de chaque tarif a été simplifié : le tarif Adhérent garantit 8 € de réduction sur chaque spectacle après une adhésion à 16 € ; le tarif Adhérent Réduit garantit 50 % de réduction par rapport au plein tarif après une adhésion à 8 € ; le tarif Adhérent Jeune est de 10 € pour chaque spectacle après une adhésion à 4 €. Le logiciel de billetterie nous permettra d'étudier les variations de chaque catégorie d'adhérents et l'impact de ces mesures sur la diversité de la fréquentation.

La Scène nationale s'ouvrira également davantage au territoire qui l'entoure. Les **partenariats avec les communes** de l'agglomération et du département se multiplieront pour encourager la venue de leurs habitants au Moulin du Roc, à l'image de celui déjà mis en place avec la Ville de Melle, où le Moulin du Roc co-programme un spectacle chaque saison. La commune partenaire organise, quant à elle, la venue à la Scène nationale à deux reprises dans l'année de spectateurs mellois bénéficiant pour l'occasion de tarifs réduits.

2.2 Hospitalité : Soigner la convivialité d'un lieu au cœur de la ville

L'ensemble architectural du Moulin du Roc constitue un pôle culturel majeur au cœur de la ville. Les activités de la Scène nationale et de la Médiathèque Pierre-Moinot font converger chaque année des dizaines de milliers d'usagers dans la rue couverte qui les relie. C'est également un lieu de simple passage entre deux quartiers et de croisement des populations. La réouverture du bar-restaurant, nommé à présent La Caña, contribue au dynamisme du lieu en instaurant d'autres usages, dans une dimension culturelle et relationnelle plus large. En synergie entre ces acteurs et en partenariat potentiel avec d'autres, nous pourrions accentuer la vie permanente du lieu, renforcer son hospitalité, soigner sa convivialité.

Objectif 2.2.1 : Lancer des initiatives pour accroître la convivialité de la Scène nationale

Mise en œuvre : Création d'événements gratuits dans le hall du Moulin du Roc

L'enjeu démocratique d'appropriation des outils culturels passe aussi par leur appréhension, non pas seulement comme des espaces dédiés à l'usage d'un instant sacralisé (pour le Moulin du Roc, la séance

de spectacle ou de cinéma), mais aussi un lieu de vie permanente où l'on croise des artistes au travail, où l'on peut avoir envie de passer récupérer une information, se poser le temps d'une discussion ou même sans but précis. C'est dans cette maison commune que tout cela se produit, en ce lieu qui doit toujours renforcer sa convivialité, son ouverture et son attractivité pour tous.

Une présence renforcée de l'équipe de la Scène nationale a lieu dans ce hall à l'occasion du lancement de saison. La réservation en direct dès le premier jour, mise en place en septembre 2025, engendre une circulation différente, moins concentrée les premiers jours mais régulière au cours des trois premières semaines.

Le jour le plus court sera aussi un événement marquant pour la dynamique du hall puisqu'il sera le lieu d'accueil des spectateurs et de départ aux quatre coins du bâtiment pour découvrir les propositions artistiques. Lors du samedi le plus proche du solstice d'hiver, alors que de nombreux habitants y circuleront aussi pour boucler leurs achats de Noël, nous inciterons par ce nouveau temps fort à y faire une pause artistique. **D'autres initiatives** seront étudiées avec nos partenaires pour accroître l'indispensable convivialité du lieu tout au long de l'année: des présentations artistiques professionnelles ou restitutions de projets amateurs, une mini exposition de photos sélectionnées avec la Villa Pérochon, des battles hip-hop impromptus, de brèves lectures ou des rencontres d'artistes.

La réouverture d'un bar-restaurant au sein du Moulin du Roc était attendue du public. C'est le cas depuis mars 2025 avec **La Caña**, un lieu qui se veut convivial et gourmand. Depuis la rentrée 2025, en plus des plats du jour du midi, les nouveaux propriétaires ajustent leur offre de petite restauration avant les spectacles avec une réduction pour les spectateurs munis de leur billet. Malgré les contraintes commerciales du restaurant (qu'il ne faut pas minimiser) et son autonomie, nos liens seront amenés à se renforcer. C'est notamment le cas pour *Le jour le plus court*, constitué d'un ensemble de petits formats, des sortes de tapas artistiques, et le festival *MDR* pour lequel une scène sera ouverte aux stand-uppers niortais au sein-même de La Caña.

Objectif 2.2.2 : Concevoir conjointement l'accueil du public et l'accueil des artistes

Mise en œuvre : Déploiement d'une posture transversale et réflexions croisées, création d'un poste transversal

Le départ de deux salariées en mai et septembre 2025 a ouvert la réflexion sur la création d'un **poste transversal autour de l'hospitalité**. La personne recrutée en tant que responsable des accueils est au croisement des artistes et des publics. Bien qu'une part du travail relève de l'opérationnel, la transversalité du poste l'amènera à avoir une vision globale des accueils et considérer ainsi conjointement les attentions à porter à chacun, leurs attentes, les besoins communs et les diverses possibilités de rencontres afin de partager ses réflexions avec le secrétariat général et le pôle publics.

2.3 Inclusion : Inclure et impliquer toutes les populations

Le projet culturel du Moulin du Roc veut s'adresser à tous. Mieux, il entend inclure et impliquer toutes les populations. Pour cela, il faut d'abord les connaître dans leurs diversités, leurs singularités. Par exemple, en cherchant à mieux concerner les 45 % d'employés et ouvriers de la population niortaise ; en imaginant les actions spécifiques pour les familles, qui sont à la fois un peu plus monoparentales et avec un peu plus d'enfants ces dernières années ; en concevant des actions spécifiques pour les personnes en situation de handicap. De telles données sociologiques nous livrent une photographie factuelle à compléter par l'expérience de terrain de l'équipe interne engagée dans la médiation et le dialogue avec les habitants, les réseaux associatifs ou institutionnels. Nos actions s'affineront à l'aune de ces connaissances théoriques et pratiques.

Objectif 2.3.1 : Renforcer l'accessibilité dans toutes les dimensions du projet

Mise en œuvre : Conception d'un programme d'actions à destination des publics en situation de handicap

La démarche d'inclusion vise à offrir **une place légitime à chacune et chacun** dans la culture partagée. Ce doit être le cas de chaque personne, quels que soient ses origines sociales ou ethniques, son âge, sa condition sociale ou physique.

L'accessibilité aux activités de la Scène nationale doit être garantie. Les personnes en situation de handicap doivent ainsi pouvoir accéder aux salles et aux activités qui y sont organisées, que ce soit la programmation artistique ou les actions culturelles. À défaut de pouvoir concrétiser une universalité de toutes ces activités pour les handicaps sensoriels, les adaptations destinées aux personnes sourdes ou malentendantes, aveugles et malvoyantes, seront toujours proposées à raison **de 2 à 4 représentations adaptées par saison**. Les collaborations avec Accès Culture et les aides de l'ONDA peuvent faciliter la création de nouvelles adaptations de spectacles pour élargir le nombre et la diversité des œuvres concernées. En cinéma, les projections audiodécrites et sous-titrées déjà proposées sont précieuses pour ces personnes en situation de handicap.

Après l'équipement en gilets vibrants, d'autres **investissements adaptés** seront mis en place en sollicitant le Fonds accessibilité du ministère de la Culture : par exemple, une présentation de la saison en LSF, en braille et en FALC, une maquette tactile du bâtiment... La formation de plusieurs membres du personnel à la Langue des signes permettra d'améliorer et d'autonomiser notre accueil des spectateurs en déficience auditive. Nous poursuivrons via une médiatrice référente l'accompagnement spécifique des individus et des institutions ou groupes auxquels ils peuvent être rattachés, ce qui est aussi valable pour les handicaps mentaux.

Objectif 2.3.2 : Penser l'inclusion dans toute l'activité

Mise en œuvre : Conception d'un programme d'actions à destination des populations éloignées de la culture

Chaque saison, autour de la programmation artistique, des actions de médiation font le lien entre les œuvres et les **populations dites « empêchées » ou « éloignées de la culture »**. Ce travail est déjà engagé fortement dans les champs du social et de la justice. Il sera davantage développé en direction des personnes âgées en perte d'autonomie, dont certaines actions pourront s'organiser au cœur des EHPAD comme dans le cadre de sorties organisées en journée. Le Moulin du Roc souhaite également s'associer avec un établissement de santé de son territoire pour répondre à un appel à projet Culture-Santé dans les trois ans à venir, afin de mettre en place une rencontre d'envergure entre artistes, soignants et soignés, autour d'actions de médiation et de diffusion.

Des actions ponctuelles organisées lors de la diffusion d'un spectacle ont l'avantage d'être peu coûteuses et permettent plusieurs rencontres dans la saison entre les artistes et les publics concernés. Les artistes en compagnonnage offrent la possibilité de rencontres régulières et plus approfondies avec les partenaires locaux. Une action qui s'inscrit dans la durée a un impact fort pour les bénéficiaires et occasionne un rayonnement sur le territoire. Le Moulin du Roc sera aux côtés des structures partenaires pour répondre aux **appels à projets Culture-Santé et Culture-Justice** qui doivent permettre la mise en place de projets de plus grande envergure.

Objectif 2.3.3 : Créer des rencontres entre habitants et publics via des projets participatifs

Mise en œuvre : Mise en place de 2 projets participatifs par saison : l'un sur la durée, l'autre plus éphémère

Pour mieux impliquer les populations, deux projets participatifs seront mis en place chaque saison. Plutôt que la cohabitation d'activités professionnelles et amateurs au sein de la Scène nationale, ce type de projet permet qu'ils se nourrissent les uns et les autres, forts de leurs expériences complémentaires. La

transmission est au cœur d'un tel projet, sans hiérarchie et en réciprocité entre l'artiste professionnel et le participant « amateur ». S'il part de son propre univers artistique, l'artiste professionnel ne plaque pas ici un projet préconçu. L'œuvre unique et éphémère, aboutissement de ce processus, sera imprégnée de la matière vivante de ceux qui s'y seront engagés. Durant plusieurs mois, l'artiste mène un travail de terrain auprès des habitants, composant une œuvre nourrie ou inspirée de ce qu'ils vivent, de ce qu'ils ont à partager. De plus en plus d'artistes trouvent dans ces projets participatifs une autre respiration pour leur propre travail créatif.

Parce qu'ils n'ont pas le même impact et la même implication pour les participants comme pour les organisateurs, nous mettrons en place **deux projets participatifs par saison** : au moins un sur un temps resserré et un autre sur un temps plus long pour se déployer au fil de la saison.

Pour la saison 2026-2027, sont envisagés les projets suivants :

- **Passion Disque / 3300 tours**

Ce projet de Renaud Cojo met en partage le rapport intime entretenu par les habitants d'un territoire avec la musique populaire des années 50 à aujourd'hui afin de construire un spectacle tissant des liens entre parcours de vie. Sur la base du volontariat, un appel à participation est lancé pour des habitants au moins six mois avant le processus. Ensuite, la sélection des participants se fait avec une attention portée à l'hétérogénéité des choix musicaux et à l'aspect inter-générationnel, à la diversité sociale des participant.e.s.

- **Clichés d'architecture du Moulin du Roc**

La Scène nationale dispose de nombreuses photographies grand format datant de la construction du bâtiment, montrant les différentes étapes des travaux. Pour les 40 ans du Moulin du Roc, en partenariat avec la Villa Pérochon, un stage photo sera proposé au début des vacances d'été 2026 pendant 5 jours avec un groupe de jeunes. Ils seront aux côtés d'un intervenant professionnel pour observer et photographier l'évolution de l'architecture du lieu en 40 ans (intérieur et extérieur) et poser un regard contemporain sur la Scène nationale. La restitution de ce stage sera sous forme d'exposition réunissant les clichés passés et actuels lors des festivités d'anniversaire.

- **Création de court-métrages**

Le projet *Ciné-courts* proposera un parcours de 6 ateliers pour s'initier à la réalisation d'un court-métrage, du mois de septembre au mois de décembre 2026, à destination de 12 jeunes de 15 à 25 ans, en lien avec un Centre socio-culturel. Accompagnés par un réalisateur professionnel, les participants découvriront toutes les étapes de réalisation d'un film, de l'écriture du scénario au tournage. Le film réalisé sera présenté au Moulin du Roc à l'occasion de l'édition 2026 du *Jour le plus court*, suivi d'un échange avec le public.

Objectif 2.3.4 : Accompagner les pratiques amateurs

Mise en œuvre : Mise en place de stages et d'ateliers avec des artistes de la programmation, dialogue avec le conservatoire, les écoles et troupes amateurs locales

La pratique amateur est accompagnée dans sa diversité par la Scène nationale. Les partenariats sont nombreux avec les artistes et structures locales pour accompagner la pratique de la danse, du théâtre, du cirque, de la musique et du cinéma, toujours liée à la découverte de la programmation de la Scène nationale. Dans un cadre de loisirs ou sur le temps scolaire, les actions se multiplient autour des spectacles pour mieux appréhender, et parfois s'approprier, les propositions artistiques à travers les disciplines ou les thématiques abordées dans les œuvres accueillies. Les **stages, ateliers et master-classes** se poursuivront ainsi avec le conservatoire et avec les écoles artistiques locales qui accueillent des jeunes et des adultes toute l'année. La pratique de la danse au Moulin du Roc est installée depuis plus de dix ans avec les Dancing au Moulin qui rassemblent environ quarante danseurs, un dimanche par mois. La pratique du théâtre devra également être développée par des stages avec les compagnies accueillies dans la saison, comme cela a pu être proposé autour des spectacles *Subjectif Lune* et *L'Illusion comique* à l'automne 2025.

2.4 Jeunesse : Prioriser l'adresse à la jeunesse

Il est entendu que la jeunesse est l'avenir de la société ; pourtant cette évidence de principe ne se traduit pas toujours en acte. Un établissement labellisé comme la Scène nationale doit contribuer à faire émerger les nouvelles générations, c'est pourquoi la jeunesse sera une priorité. L'émancipation est un enjeu fort des actions, veillant à multiplier les points de vue et les approches esthétiques pour forger le libre arbitre. La fréquentation des films et des spectacles constitue bien sûr la pierre angulaire de cette démarche – comme cela se fait déjà largement puisque, en 2024, 13.000 élèves de Niort, son agglomération et du département ont assisté à une séance de cinéma, quand 10.400 écoliers, collégiens et lycéens assistaient à une représentation. Dès la maternelle, des œuvres s'adressent à la curiosité des petits, participant à leur éveil. En grandissant, les enfants et adolescents découvrent la richesse des récits et des gestes, ainsi que la valeur des liens qui unissent les êtres vivants, présents « ici et maintenant ».

Objectif 2.4.1 : Aider les jeunes à décrypter les images omniprésentes

Mise en œuvre : Poursuite de l'éducation au cinéma et à l'image

En cohérence avec le plan pour l'Education au cinéma et à l'image des Ministères de l'Education nationale et de la Culture et du CNC, le Moulin du Roc consolidera son action dans ce domaine. Un important travail **d'éducation au cinéma et à l'image** est déjà mené depuis longtemps par l'équipe cinéma avec l'accueil de nombreux établissements dans le cadre des dispositifs École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma, ou le nouveau Maternelle au cinéma – dispositifs regroupés par le CNC sous le vocable « Ma Classe au cinéma ». La médiation s'adresse aussi bien aux élèves qu'aux enseignants, afin de transmettre à ces derniers des pistes pédagogiques sur les films choisis. Tout ce travail, en plus de donner des clés de lecture des œuvres cinématographiques, permet à chaque jeune d'être mieux outillé pour analyser l'incessant flot d'images qui lui parvient. À l'heure des infos et de l'intelligence artificielle, il est précieux de savoir décrypter chaque image photographique, télévisuelle ou cinématographique. Au-delà de ces dispositifs, le service cinéma s'attache à proposer des actions, notamment aux jeunes de 15 à 25 ans, comme le projet remarquable des **Ambassadeurs du cinéma**, des stages de réalisation pendant les vacances scolaires ou encore le **festival Ciné-Malices** en octobre dédié au jeune public et public jeune. Ces actions ont valu l'obtention en 2025 d'un nouveau label 15-25 du CNC. Elles seront poursuivies et augmentées de parcours croisés entre spectacle vivant et 7^e art, prenant appui notamment sur la forme documentaire qui traverse aujourd'hui aussi bien le cinéma que le théâtre.

Objectif 2.4.2 : Aller à la rencontre des jeunes par la fréquentation des œuvres et la pratique

Mise en œuvre : Actions spécifiques pour les jeunes avec de l'itinérance en établissements, des rencontres, des ateliers

Depuis la crise sanitaire, de plus en plus d'équipes artistiques développent des spectacles conçus ou adaptés pour les salles de classe. Initialement motivés pour ne pas perdre le lien avec les plus jeunes tandis que les restrictions sanitaires empêchaient de les accueillir dans les lieux culturels, les **spectacles à jouer dans les écoles** offrent une autre forme de contact entre les artistes et ce jeune public, comme une parenthèse singulière dans le quotidien éducatif. Le Moulin du Roc a déjà l'habitude de déployer une telle programmation en milieu scolaire, qui repose sur un cadre technique et budgétaire particulier, plus léger mais non affranchi de l'exigence professionnelle et de l'accompagnement de l'équipe qualifiée de la Scène nationale. Nous continuerons à accomplir cette itinérance en concertation avec les enseignants, en cohérence avec les projets d'établissement et les dispositifs spécifiques.

L'éducation artistique et culturelle passe à la fois par la fréquentation des œuvres, par la rencontre et par la pratique artistique. En complément du travail théorique ou pratique mis en œuvre par les professeurs eux-mêmes, un établissement culturel partenaire tel que la Scène nationale peut favoriser **l'intervention d'artistes en milieu scolaire**. Des rencontres peuvent ainsi avoir lieu avant ou après la découverte d'un spectacle ou d'un film pour en partager l'analyse, en décrypter la construction. Des ateliers peuvent être

menés par les artistes pour exploiter certains axes de leur travail, certains aspects de leur œuvre. Ils sont l'occasion d'une pratique par les enfants et adolescents à partir d'exercices et consignes des artistes habitués à ce type d'interventions, qui transmettent leur démarche dans ce cadre pédagogique privilégié. Il convient d'inscrire ces interventions artistiques dans un parcours global où se répondent la pédagogie des enseignants (aidée par les outils conçus pour eux en complicité avec Dominique Chassain – professeure missionnée), la découverte de l'œuvre, la rencontre des artistes et ces ateliers.

Les partenariats plus étroits avec des établissements scolaires du second degré proposant des **options artistiques**, comme les collèges Gérard Philipe et Jean Zay, et le lycée de la Venise Verte à Niort, seront maintenus et développés progressivement. En unissant nos savoirs et compétences avec les enseignants, les élèves bénéficient d'un parcours de qualité tout au long de leur scolarité avec une sélection de spectacles à découvrir en groupe, le développement de leur esprit critique, la découverte des métiers et des lieux culturels, la rencontre et la pratique avec des artistes professionnels. A l'image de ces partenariats, nous ambitionnons dans les trois ans à venir un **jumelage avec un établissement rural** du Sud-Deux-Sèvres afin d'inscrire des actions dans la durée et d'engager un travail profond avec les élèves.

Objectif 2.4.3 : S'inscrire dans la dynamique étudiante niortaise

Mise en œuvre : Actions spécifiques pour les étudiants avec des soirées dédiées, de l'itinérance à l'université, des rencontres, des ateliers

La population étudiante est en plein essor à Niort. L'antenne de l'Université de Poitiers, l'Université Catholique de l'Ouest et l'ICSSA développent leurs filières. La Ville affirme sa volonté d'accueillir plus d'enseignement supérieur sur son territoire. Les liens du Moulin du Roc avec ces établissements sont déjà efficaces avec une présence régulière de l'équipe de médiation sur les campus et celle des étudiants au sein de la Scène nationale pour des visites du lieu, des sorties au cinéma ou au spectacle, ou même des événements organisés spécifiquement pour eux. La présentation des activités de la Scène nationale permet de les sensibiliser à la diversité de la programmation, comme de valoriser la **tarification préférentielle** pour les moins de 26 ans (tarif unique à 10 €) et les étudiants de tout âge (réduction de 50 %). Les liens de la Scène nationale avec la sphère étudiante seront affirmés, l'attractivité du territoire pour les jeunes passant aussi par sa vitalité culturelle. La **diffusion itinérante**, déjà mise en œuvre au sein des établissements scolaires, pourra être étudiée dans le cadre des établissements supérieurs afin de faire surgir dans le quotidien étudiant l'art comme matière à émotion et à réflexion. Le **rendez-vous de rentrée en coopération avec le Camji** devra être affiné pour proposer une soirée musicale fédératrice permettant aux étudiants de mieux connaître nos deux lieux.

D'autres partenariats pourront se développer avec les filières supérieures, comme cela se fait notamment avec le service cinéma sur des ateliers de réalisation au PUN et des ateliers de programmation pour les élèves en Science de l'éducation à l'UCO. Enfin, il ne s'agira pas seulement de se lier aux filières qui gravitent autour de l'art et son histoire, mais d'approcher aussi les sciences sociales, comme la sociologie, qui pourrait aider la Scène nationale à mieux connaître les publics qui la fréquentent ou les raisons de ceux qui ne s'y rendent jamais.

Objectif 2.4.4 : Intéresser les jeunes actifs et les familles

Mise en œuvre : Actions spécifiques chaque saison à destination des jeunes actifs

Les jeunes actifs hors milieu étudiant constituent aussi un public prioritaire, tant les institutions culturelles ont du mal à les toucher ou à les fidéliser. Les contingences de la vie professionnelle et familiale font souvent reculer la culture au sein de leurs activités régulières. Une réflexion sur les horaires, le transport ou les modalités de garde des enfants sera engagée pour **faciliter la venue au spectacle**. Une adresse à ces travailleurs via le CSE de leur entreprise peut aussi permettre de leur présenter plus facilement la diversité des propositions artistiques et culturelles de la Scène nationale. Une valorisation de la programmation cinématographique Art et essai pour l'audace des artistes et leur présence renforcée au contact du public niortais doit aussi nous aider à toucher ce public parfois plus enclin à rester chez soi en se connectant aux plateformes numériques.

3. TERRITOIRE

3.1 Croisements : Irriguer le territoire de proximité avec les partenaires

Le renforcement des coopérations est un impératif contemporain. Un établissement labellisé tel que la Scène nationale agit sur un territoire comme un navire amiral, capable d'entraîner avec lui toute une flotte culturelle. La posture hégémonique ou dominante serait contraire à l'intérêt général, d'autant plus sur ces terres marquées par une forte identité mutualiste, dont les valeurs correspondent à celles du secteur culturel subventionné.

Les croisements constituent le fil rouge du projet du Moulin du Roc pour les années à venir afin d'irriguer toujours mieux son implantation par le renforcement et l'élargissement des partenariats. La ville, l'agglomération et plus largement le sud du département des Deux-Sèvres constituent ce territoire de proximité de la Scène nationale.

Objectif 3.1.1 : Amplifier la relation entre les établissements labellisés de Niort

Mise en œuvre : Mise en place d'actions avec le Camji et la Villa Pérochon

Niort accueille trois établissements labellisés par l'État, cofinancés par les collectivités territoriales. Cette présence est une richesse pour l'agglomération de 120 000 habitants. Plus qu'une cohabitation sur un territoire commun, les croisements entre les trois structures peuvent favoriser l'appropriation par les habitants de ces beaux outils de la décentralisation culturelle. La volonté de liens renforcés est partagée entre les trois directeurs arrivés en 2024 et 2025, créant un bel élan commun.

Des collaborations existent déjà avec **le Camji – Scène des musiques actuelles**, qui développe depuis 25 ans une diffusion, un accompagnement des artistes de la filière musicale et une sensibilisation des publics autour de ce genre. La complémentarité entre les deux scènes doit s'affirmer, chacune ayant un cahier des charges distinct mais des convergences pouvant se renforcer. Le premier niveau de coopération est une co-programmation récurrente, en apparence plus facile à mettre en œuvre, posant pourtant des questions techniques (coût de la transformation de la Salle Avron en format club), de calendrier (impact sur l'activité cinéma et équilibres de programmation) et de ligne éditoriale (choix commun des artistes en cohérence avec l'identité de chaque lieu). Malgré tout, c'est ce qui se renforcera dès 2026 avec la détermination commune des deux équipes.

Parmi ces co-programmations, une proposition annuelle de soirée conjointe dans le cadre de la rentrée étudiante doit permettre d'inscrire l'existence de nos deux établissements dans le « radar culturel » des jeunes arrivant à Niort.

D'autres actions seront entreprises, nécessitant davantage de coordination entre les équipes mais apportant une meilleure synergie : une plateforme de gestion commune des parcs de matériel technique respectifs pour faciliter les prêts ; une réflexion partagée sur le cadre social des salariés permanents et intermittents.

La Villa Pérochon – Centre d'art contemporain photographique d'intérêt national est une spécificité et une chance pour une ville comme Niort ; elle mérite d'être plus ouverte et mieux connue, y compris de la population locale. C'est ce qu'entreprend son directeur depuis son arrivée, multipliant les passerelles vers tous les autres acteurs culturels du territoire, comme l'illustre notamment la relation renforcée avec la Scène nationale.

Les premières étapes significatives de ce rapprochement ont été de choisir une image d'un des artistes accueillis dans le cadre des Rencontres de la jeune photographie internationale pour en faire le visuel de la nouvelle saison de la Scène nationale, comme cela fut le cas dès la rentrée 2025, et d'accueillir au Moulin du Roc la soirée festive de lancement des RJPI 2026.

D'autres actions pourront être examinées : une présence d'artistes vivants dans les jardins ou le bâtiment de la Villa Pérochon ; l'exposition d'œuvres photographiques (notamment issues de son formidable fonds de 3.000 œuvres) dans les espaces du Moulin du Roc ; des liens entre le cinéma et la photographie à travers des programmations qui se font écho.

Objectif 3.1.2 : Faire territoire ensemble avec les partenaires et les publics

Mise en œuvre : Développement des partenariats avec les structures et événements culturels

D'autres **acteurs culturels** du territoire méritent une attention particulière par leur proximité évidente avec la Scène nationale, par la complémentarité de leurs actions et des champs artistiques couverts. A travers la programmation ponctuelle de rencontres d'auteurs en écho avec l'actualité littéraire ou notre programmation de spectacles, nous renforçons les liens avec la Médiathèque Pierre Moinot et la Librairie des Halles.

Nous développons les collaborations avec le Conservatoire Auguste Tolbecque à travers les masterclasses d'artistes programmés au Moulin du Roc, les sorties au spectacle coordonnées avec les professeurs, mais aussi avec des coréalizations (comme pour le projet *La Loba* d'Olivier Fautrat en 2026-2027).

Nous envisagerons d'autres passerelles avec les Musées d'Agesci et du Donjon, dont le nouveau directeur s'est aussi montré ouvert à des collaborations pouvant élargir nos publics respectifs et le dialogue entre le patrimoine et les arts vivants.

Nous poursuivrons notre implication dans les **événements culturels emblématiques** du territoire : Regards noirs chaque année en février-mars, Nouvelle(s) scène(s) chaque année en mars, Niort Jazz Festival et Festival à 2 bulles chaque année en juin, Panique au dancing en septembre des années impaires, Temps danse hip-hop en décembre des années paires. En plus de la mise à disposition de lieux ou d'équipements, des programmations croisées se construisent en spectacle vivant comme en cinéma, en écho aux disciplines concernées par ces événements (le polar, l'émergence musicale, le jazz, la danse...). Un peu plus loin, nous explorerons les coopérations pertinentes, ponctuelles ou récurrentes avec Scènes nomades (dans le cadre de la saison ou à l'occasion de son Festival au Village) ; avec l'Union régionale des foyers ruraux (URFR), qui accueille déjà régulièrement au Moulin du Marais à Lezay des artistes liés à l'oralité, et peut accueillir des résidences organisées avec le Moulin du Roc, comme celle de La Volige en octobre 2025.

Objectif 3.1.3 : Planter l'art au cœur du quotidien des habitants

Mise en œuvre : Initier un jumelage avec un Quartier prioritaire de la ville

Cette CPO sera celle d'un premier jumelage pluriannuel de la Scène nationale avec un des **quartiers prioritaires de la ville**. Cette volonté d'une action sur le temps long répond à la nécessité de nouer des liens authentiques et profonds avec la population du quartier et les partenaires locaux, de créer une circulation entre les lieux de culture et les lieux de vie pour faciliter l'appropriation citoyenne. La co-construction avec les acteurs de terrain (notamment un Centre socioculturel) permettra de mieux s'intégrer aux activités du territoire. Par une présence artistique plus marquante car conçue sur la durée, nous pouvons inscrire le geste artistique dans le quotidien des habitants. L'art peut changer la façon d'appréhender la ville en faisant survenir un regard différent sur ces lieux pour ceux qui y vivent.

Notre action sur ce territoire ciblé prendra des formes variées selon les périodes et les opportunités artistiques : tantôt des formes spectaculaires capables de fédérer une large audience ; parfois des rencontres, ateliers ou même spectacles pour des plus petits groupes. Une façon de concilier une adresse au plus grand nombre et une action « sur-mesure », imprégnée des singularités du quartier et de ses habitants. Au-delà de la représentation d'œuvres existantes, une création in situ, voire même en impliquant directement les populations dans des projets participatifs, pourra contribuer à réduire la fracture territoriale et sociale, à valoriser le vivre-ensemble dans cet espace propice aux imaginaires communs. Notre volonté est d'inscrire ce jumelage dans le **Contrat de ville**, ce qui lui garantirait des

financements croisés de l'Agglomération, de la Préfecture et de la DRAC pour une action pluriannuelle ambitieuse et impactante.

Objectif 3.1.4 : Accueillir la vie locale au sein du Moulin du Roc

Mise en œuvre : Poursuivre la location ou mise à disposition des lieux pour des événements culturels / Élargir les locations de salle en activité de congrès

Le Moulin du Roc accueille régulièrement des événements culturels partenaires (Cf. 3.1.2) ainsi que des coréalizations inscrites dans sa communication de saison pour les valoriser, comme ces dernières années avec Imaestro et les Coréades. D'autres événements sont organisés par des **associations locales** ou des producteurs auxquels sont refacturés nos mains d'œuvre techniques et sécuritaires. Ils bénéficient ainsi des équipements du Moulin du Roc et des compétences professionnelles de notre équipe. C'est notamment le cas côté amateurs pour les écoles de danse ou de théâtre qui présentent en fin de saison les travaux annuels de leurs élèves, éprouvant l'exposition devant un public dans des conditions professionnelles. Côté professionnel, nous tiendrons la ligne de ne pas accueillir de manifestation extérieure purement artistique en parallèle de notre propre programmation afin de ne pas brouiller la lisibilité et l'attractivité de celle-ci.

Un autre versant de cette activité extérieure à la programmation du Moulin du Roc est celle de **congrès**. Nos grands mécènes sollicitent régulièrement nos espaces pour des conférences ou séminaires d'entreprise, ce qui peut donner lieu à une remise sur le coût de location dans la limite des contreparties autorisées selon les règles fiscales. D'autres demandes de locations nous parviennent régulièrement, directement ou via Niort Marais Poitevin Tourisme. La disparition d'un espace de réception suite à la rénovation de la médiathèque représente un léger handicap pour répondre aux besoins exprimés. Cependant, une synergie pourrait s'étudier avec les salles du site voisin de Port Boinot (Séchoir ou Maison Boinot). La principale difficulté pour répondre davantage aux sollicitations voire même en provoquer par un démarchage plus volontariste, c'est la disponibilité de nos espaces. Pour rappel, l'activité cinéma fonctionne 332 jours par an, à chaque instant où les activités de spectacle vivant ou de locations de salle ne l'empêchent. Le nombre de séances annuelles et la diversité des publics touchés comptent autant que la variété et la qualité de la programmation dans l'attribution des labels Art et essai, ce qui nécessite un ajustement permanent des usages partagés pour trouver le meilleur équilibre.

3.2 Itinérance : Vagabonder hors les murs pour dynamiser la programmation et la circulation des publics

En plus d'investir pleinement son équipement centralisé, la Scène nationale multiplie les actions artistiques et culturelles sur son territoire d'implantation. Un équilibre à trouver au sein de l'activité globale avec un budget contraint, en dialogue avec les artistes, les partenaires culturels et les élus locaux. Une façon d'accentuer la circulation des publics entre la ville centre et le reste de l'agglomération, majoritairement rural. Une autre respiration au sein de la programmation, dynamisée par des formes adaptées que nous programmons nous-mêmes dans des contextes particuliers, qu'il s'agisse de petits formats ou de grands chapiteaux, ou bien que nous programmons avec des partenaires dans leurs propres équipements pour créer encore plus de circulation entre pôles urbains.

Objectif 3.2.1 : Organiser des tournées dans l'agglomération

Mise en œuvre : Intensification de la programmation décentralisée dans l'agglomération

Qu'il s'agisse de spectacles joués à l'école, dans des salles municipales, au sein d'autres lieux culturels ou dans des espaces non-dédiés, la **programmation décentralisée** vise à inscrire le spectacle vivant dans le quotidien des habitants, petits et grands. Nous amplifions cette démarche dès la saison 2025-2026 puisque 13 communes (sur les 39 de l'agglomération hors Niort) sont concernées par une ou plusieurs représentations programmées par le Moulin du Roc. C'est particulièrement le cas des deux spectacles de Philippe Durand dont le format se prête parfaitement à cette itinérance. Un dialogue étroit avec les élus au lendemain des élections de 2026 permettra de mesurer si un renforcement de ces tournées au sein de l'agglomération pourra être partagé, y compris avec un soutien accru.

Ces échanges permettront également d'envisager la programmation d'un **spectacle sous chapiteau**, comme cela est déjà prévu en octobre 2026 avec le collectif franco-belge Les Malunés. Une opération exceptionnelle que nous ne pouvons porter seuls mais qui fédère des publics élargis. La Scène nationale peut difficilement investir l'espace public sans une dispersion de ses moyens financiers, humains et matériels. Certains événements, comme le 40^{ème} anniversaire à l'automne 2026, permettront néanmoins d'offrir cette présence artistique spectaculaire en extérieur. Par ailleurs, le « théâtre-paysage », qui s'empare d'un lieu pour en révéler toute la puissance poétique, pourrait donner à voir différemment la ville et la nature, en cohérence avec la démarche d'urbanisation durable et de restauration de la biodiversité de la Ville de Niort et du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

Objectif 3.2.2 : Faire circuler les publics entre les structures partenaires

Mise en œuvre : Organisation de tournées et déplacements hors agglomération

Loin de la concurrence sur des territoires relativement proches mais distincts, une circulation peut même être organisée entre les lieux. Le public niortais a déjà goûté aux **déplacements organisés** ces dernières années vers les scènes voisines (et réciproquement). Pour la saison 2025-2026, nous avons multiplié ces initiatives avec succès puisque les cars sont complets pour aller découvrir d'autres spectacles au Gallia à Saintes, à la Coursive à La Rochelle et au TAP à Poitiers. Ce principe pourra être reconduit vers ces mêmes lieux ou d'autres dans un rayon de 100 km, comme à Bressuire, Parthenay, Thouars, Fontenay-le-Comte, La Roche-sur-Yon, Rochefort ou Cognac.

La municipalité de **Melle** a souhaité engager une convention triennale (de 2025 à 2028) pour favoriser l'accès de ses habitants aux spectacles du Moulin du Roc. Chaque saison, un spectacle est programmé par la Scène nationale au Metullum de Melle (*Le Pas grand-chose* de Johann Le Guillerm en mars 2026) et les Mellois sont transportés pour assister à deux spectacles à Niort. Un partenariat inspirant pour d'autres collectivités locales.

3.3 Réseaux : Pérenniser la structure par son rayonnement

Une institution de l'envergure d'une Scène nationale se doit de s'insérer parfaitement dans la vie locale et départementale. Elle cultive ainsi les partenariats avec les acteurs éducatifs, sociaux, socioculturels, sanitaires, etc. Et ses liens avec le tissu économique lui assurent autant un soutien financier qu'un lien plus direct avec la population active.

Son inscription dans les réseaux professionnels du secteur culturel, à différents échelons territoriaux, permet à notre établissement d'entrer en dialogue avec d'autres acteurs régionaux, d'accentuer la complémentarité des compétences et même d'imaginer des projets d'envergure nationale et internationale.

Objectif 3.3.1 : Continuer à développer les liens puissants avec le tissu économique

Mise en œuvre : Amplification et diversification du mécénat

L'inscription de la Scène nationale sur son territoire passe aussi par son lien au **tissu économique**. La vie locale est imprégnée des valeurs et du fonctionnement de l'économie sociale et solidaire. Ses principes démocratiques, sa lucrativité encadrée et son intérêt collectif entrent en résonance avec notre modèle de structure culturelle. Le Moulin du Roc a construit une profonde relation de confiance et de convergence avec les grandes entreprises du territoire niortais, restées fidèles durant la délicate période de crise sanitaire puis la crise existentielle du lieu. Le poids des partenaires privés est important à l'échelle du budget puisqu'il représente plus de 5 % du total des produits.

Déjà élargi ces dernières années en accueillant de nouveaux partenaires, principalement bancaires, le mécénat pourra poursuivre sa **diversification**, notamment en démarchant des fondations ciblant des initiatives culturelles originales ou nos principaux prestataires (sécurité, téléphonie, informatique, énergie, matériel technique...). On peut aussi imaginer la mise à disposition de véhicules par un concessionnaire local dans le cadre d'un mécénat en nature. Un mécénat de compétences se met en place dès la rentrée 2026 suite à la proposition de la MAIF pour l'une de ses salariés en pré-retraite. Une première expérience qui servira peut-être d'exemple pour sa reconduction avec le même partenaire ou un autre. Enfin, nous approfondirons les contacts amorcés avec le Mouvement des entreprises de France, le Centre des Jeunes Dirigeants et la Chambre de commerce et d'industrie.

Ce lien direct avec les entreprises via le mécénat n'est pas incompatible avec la dynamique de fréquentation de nos activités par les **Comités sociaux et économiques** des principales entreprises et administrations du territoire. Elle conduit de nombreux travailleurs et habitants de Niort et de ses environs à venir régulièrement au spectacle ou au cinéma dans le cadre de sorties organisées en groupe ou de réservations individuelles à des conditions préférentielles négociées. On sait que la dynamique culturelle d'une ville est un atout d'attractivité pour les futurs salariés et leur famille. Cela se vérifie depuis quatre décennies ici, le lien étant fort entre cette institution culturelle et chaque génération, notamment grâce à la complicité avec les CSE.

Objectif 3.3.2 : Élargir les réseaux régionaux, interrégionaux

Mise en œuvre : Mise en place de projets communs et de tournées concertées

Les lieux de spectacle travaillent de plus en plus et de mieux en mieux ensemble. Les vieux réflexes d'exclusivité ou de chasse gardée laissent peu à peu la place à des concertations, garantes de la viabilité des tournées et du rayonnement des artistes. Des **tournées mutualisées** peuvent faciliter la venue d'artistes internationaux, comme pour *Gathering* de Samar Haddad King fin 2025 avec les 8 Scènes nationales de Nouvelle-Aquitaine. Elles peuvent aussi amplifier l'exploitation d'un spectacle de compagnies régionales ou nationales, comme pour *La Loi du Marché* d'Elise Noiraud début 2027 avec des scènes de Nouvelle-Aquitaine et des Pays de la Loire.

Les **dispositifs incitatifs** de l'ONDA, de l'OARA et du ministère de la Culture (Mieux Produire Mieux Diffuser) ont pu accentuer ces efforts de concertation, précieux pour des raisons économiques, écologiques et sociales. Derrière ces exemples emblématiques, il n'est pas toujours aisé de faire correspondre la cohérence géographique et calendaire avec les impératifs de chaque structure. On remarque aussi que le secteur musical est parfois moins soucieux de ces critères. La période à venir sera certainement celle d'une consolidation de ces pratiques vertueuses.

Par ailleurs, une **structuration en réseau** pour consolider les arts du cirque dans le nord de la Nouvelle-Aquitaine, incitée par la DRAC, pourra faciliter la circulation des artistes et leurs spectacles sous chapiteau ou en salle.

Objectif 3.3.3 : Élargir les réseaux nationaux

Mise en œuvre : Renforcement de la place du Moulin du Roc dans les réseaux professionnels

Il est indispensable que la Scène nationale s'inscrive également dans les **réseaux professionnels** nationaux. À la fois par une présence active au sein de l'Association des Scènes nationales et du Syndeac, mais aussi dans des réseaux plus ou moins formels comme TMB-Lab, Reditec ou l'Amicale des administrateurs de Scène nationale. Les échanges professionnels qui ont lieu dans ces instances permettent souvent de se nourrir des exemples des pairs, d'enrichir sa pratique sociale d'expériences équivalentes, d'échanger de précieuses informations et analyses sur la situation politique ou juridique aux répercussions permanentes sur nos activités. Les cadres de direction s'investiront au sein de ces réseaux professionnels.

La restauration de moyens de production est déterminante pour se reconnecter progressivement aux **productions majeures** portées par les établissements nationaux, les grands festivals et les pôles européens. En plus de réaffirmer une ambition artistique, se positionner dès l'ébauche d'un projet d'envergure nationale par un soutien financier et parfois un accueil en résidence peut aider à sa programmation ultérieure, elle-même facilitée par une dynamique de réseau interrégional.

Dans le domaine du cinéma, le Moulin du Roc est très bien positionné dans les réseaux régionaux, nationaux et internationaux de **festivals et cinémas indépendants**. Membre de l'Association française des cinémas art et essai (AFCAE), de l'Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (ACID), de l'Association des cinémas de l'Ouest pour la recherche (ACOR), de l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC), de l'association des Cinémas indépendants de Nouvelle-Aquitaine (CINA) et du réseau Europa Cinémas, il peut mettre en œuvre sa programmation exigeante et de nombreuses rencontres avec les cinéastes.

Objectif 3.3.4 : Engager des collaborations internationales

Mise en œuvre : Amorce d'un dialogue avec des acteurs internationaux en vue d'un projet à horizon 2030

La santé financière et la taille de notre établissement n'ont pas permis d'envisager récemment de collaboration internationale plus poussée que la **programmation** d'équipes étrangères en tournée (comme Machine de cirque, Théâtre Bluff et Sao Paulo Dance Company fin 2025). Les efforts se poursuivront pour profiter d'opportunités (ou les provoquer) de tournées sur le territoire français et offrir ainsi au public niortais une vision de la création contemporaine étrangère.

Une étape supplémentaire sera de bâtir un **projet de création** avec une équipe artistique étrangère à l'horizon 2030. Pour cela, nous amorcerons un dialogue avec des acteurs internationaux au cours de cette CPO.

4. STRUCTURE

4.1 Responsabilité : Assumer une responsabilité sociétale

C'est dans une démarche de Responsabilité sociétale des organisations (RSO) que s'inscrit ce projet d'établissement au service des artistes et des habitants. Ce cadre désigne la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans l'ensemble des activités de la structure. Les pratiques professionnelles sont interrogées avec l'ensemble des parties prenantes : avec les salariés à titre individuel et collectif, au sein des différentes instances de l'association, avec les partenaires publics et privés, avec les prestataires et fournisseurs, avec les publics et les populations.

À Niort, ville chargée de l'héritage mutualiste, la stratégie RSO s'appuie encore plus naturellement sur les fondements de l'économie sociale et solidaire : coopération, utilité sociale, ancrage territorial, solidarité et partage. La responsabilité sociétale vise à observer les effets exercés par une structure sur son environnement, aussi bien sur un plan local que global, afin de privilégier des pratiques vertueuses pour une meilleure durabilité sociale et écologique. Cela implique un travail d'élaboration concerté, sur un temps long et suivant une démarche structurée pour éviter la mise en œuvre de pratiques obsolètes et/ou brutales lors de leur mise en action.

Objectif 4.1.1 : Mettre en place une stratégie RSO ambitieuse, réaliste et graduée

Mise en œuvre : élaboration d'un process formalisé pour 2030 et acculturation des équipes

Une stratégie de RSO ambitieuse ne peut se satisfaire de la contingence des modèles managériaux en la matière : le risque de créer un cadre paradoxalement insécurisant y est grand, ainsi que le risque de rejet par les salariés et les usagers. Il y aurait donc contresens manifeste à poser sans discernement une grille de lecture toute faite sur des problématiques concrètes. Ce projet entend dès lors établir sur 4 ans un processus menant à l'**élaboration d'un plan d'actions situé** qui se déploiera lors de la prochaine CPO 2030-2033.

Depuis 2010 avec la norme internationale ISO 26000 et la loi PACTE de 2019, les piliers de la RSO sont standardisés dans **sept enjeux principaux**, comme autant de bases de travail pour façonner une stratégie de développement durable : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local. Pour chacune de ces thématiques, l'élaboration d'une stratégie RSO implique d'identifier des enjeux concrets, spécifiques au territoire concerné et pertinents sur lesquels l'association se trouve en capacité d'agir. Il s'agira ensuite de les hiérarchiser afin de les appliquer dans les meilleures conditions.

Le projet de stratégie RSO du Moulin du Roc – Scène nationale à Niort, reposera sur trois principes directeurs dans sa réalisation :

- **Ambition** : Notre stratégie visera à prendre en compte l'ensemble des thématiques RSO inhérentes à un objectif, en veillant à éviter les angles morts. Par exemple, sur la question des transports, à quoi servirait-il de travailler à la réduction de l'impact écologique des mobilités (artistes et spectateurs) si, en parallèle, les mêmes exigences n'étaient pas assurées sur la provenance des biens et services utilisés par la Scène nationale ? Une même réflexion est transposable aux conditions et à l'éthique de production de ceux-ci par les fournisseurs et prestataires.
- **Réalisme** : La notion de responsabilité implique la capacité à mener à bien les objectifs attendus. De ce fait, la stratégie doit être mise en œuvre au regard des possibilités d'action de la structure pour mener un changement pérenne et efficace. A l'inverse, la structure doit être pleinement consciente de ses limites (structurelles, financières, environnementales...), non pour écarter des actions mais

pour en faire l'adresse aux bons interlocuteurs et ne pas épuiser les équipes dans des engagements hors de leur maîtrise.

- **Progressivité** : Un cadre de responsabilité sociétale est par nature souple et partagé puisqu'il vise à adapter l'activité aux mouvements du corps social et à l'état de la planète. Si certains objectifs de la démarche RSO sont déjà en cours dans les pratiques des industries culturelles (parité, diversité, attention aux droits culturels...), certains constituent encore des bouleversements dont la radicalité ne manquera pas de créer de potentielles résistances (transport, mutualisation, organisation du travail...). La stratégie adoptée doit donc être pensée selon un calendrier et une communication précise permettant de modifier en profondeur les comportements sans violenter les acteurs du secteur.

Afin de répondre à ces principes, une **élaboration coconstruite, partagée et transparente** nous semble la voie à adopter pour se doter d'une stratégie efficiente. Un groupe de travail sera donc constitué dès 2026 pour envisager le cahier des charges d'un plan d'actions qui se déploiera pleinement à compter de 2030. Dans l'intervalle, une attention particulière à la structuration des pratiques sera portée afin de mettre en œuvre des actions temporaires et spécifiques, et répondre immédiatement à l'urgence environnementale.

Objectif 4.1.2 : Agir sur des indicateurs environnementaux

Mise en œuvre : choix des indicateurs, élaboration du plan d'action, mise en œuvre, évaluation, ajustements

L'impact environnemental d'une structure de l'ampleur d'une Scène nationale représente un enjeu déterminant. En nous appuyant sur les cadres ambitieux de l'agenda Niort Durable 2030, de la stratégie régionale pour les transitions Néo Terra et du Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique du Ministère de la Culture, nous relèverons les défis d'une mutation écologique inévitable.

La question de la **mobilité des publics** est sensible à l'heure où l'on mesure plus concrètement l'impact environnemental du secteur culturel. On sait que les déplacements des spectateurs constituent le premier poste du bilan carbone sectoriel (45 % pour une salle de spectacle) et, en même temps, qu'ils sont sans doute l'élément sur lequel les professionnels ont le moins de prise. Nous avons peu de leviers pour transformer résolument les pratiques de nos publics. La pédagogie est déjà à l'œuvre en valorisant le covoiturage ou les modes doux. L'enquête réalisée par l'équipe du Moulin du Roc en 2023 montre que près de la moitié des répondants utilise la voiture non partagée, vraisemblablement faute d'alternative. Sur ce territoire qui a fait le choix audacieux d'une gratuité de son réseau de transports en commun, une étude est engagée avec la Communauté d'agglomération du Niortais et l'opérateur de transports pour déployer une offre spécifique en soirée vers les différents quartiers ou villes périphériques. Un schéma départemental culturel des transports publics pourrait également être mis en place par la Préfecture, comme le propose le Syndecac dans son livret sur *La mutation écologique du spectacle vivant*.

Le **transport des décors et des équipes artistiques** pèse également dans le bilan carbone. Les professionnels font rapidement évoluer leurs pratiques pour limiter cet impact. Ainsi, les tournées concertées se multiplient, aussi bien pour des artistes internationaux, évidemment, que pour des équipes artistiques françaises. L'évolution récente des dispositifs d'aide de l'ONDA, davantage liés à la mutualisation, encourage le déploiement de ces tournées coordonnées. Parmi les autres initiatives à accompagner, l'ouverture de ressourceries culturelles comme celle de Montaigu en Vendée ou La Matière en Charente-Maritime, structure hybride, unique en Nouvelle-Aquitaine, qui développe une économie circulaire dont le secteur culturel peut bénéficier.

Les bonnes pratiques en matière de sobriété énergétique et de déchets, ainsi que de circuits courts d'approvisionnement continueront à s'identifier et se mettre en œuvre. À ce titre, **la formation du personnel** a été engagée sur de bonnes bases avec l'accompagnement du Bureau des acclimatations pour inscrire la structure dans une démarche d'éco-responsabilité autour de quatre axes déterminants : alimentation et environnement, communication et numériques, bâtiment et énergie, mobilités. Comme

cela a été le cas pour la secrétaire générale en 2022 et 2023, la formation spécifique de certains membres de l'équipe peut être envisagée dans le cadre favorable des appuis-conseils de l'AFDAS.

Objectif 4.1.3 : Veiller à la parité et à la diversité dans tous les champs du projet

Mise en œuvre : élaboration d'un plan d'action spécifique sur le respect de la parité ; prise en compte de la diversité

Un établissement labellisé se doit d'être référent dans le respect des diversités, à commencer par **la parité**. De récentes études ont permis de comprendre que l'exposition des femmes se jouait aussi par le nombre de représentations, les lieux choisis pour les programmer (jauge de la salle, taille du plateau) et, peut-être encore plus, par les moyens qui leur sont alloués pour créer (Cf. 1.1.4). Les mêmes questions se posent pour les minorités issues de **la diversité** sociale ou ethnique, trop peu présentes dans les programmations et les accompagnements en production au sein des réseaux institutionnels.

Par ailleurs, cette attention à la multiplicité des parcours ne se limite pas à la seule diversité au plateau. Elle irrigue tous les aspects du projet : au sein de l'équipe avec une pratique salariale paritaire (en termes financier et de volume d'emploi) et une vigilance à la diversité des parcours de salariés, dans la pluralité des relations partenariales de la Scène nationale, dans la diversité du public accueilli en salle, dans les procédures visant à garantir le respect du pluralisme en matière de liberté d'expression.

Objectif 4.1.4 : Consolider la gouvernance associative

Mise en œuvre : mise en place et animation d'un Comité de suivi

La question de la gouvernance de l'association a pu être un sujet sensible au Moulin du Roc avant l'arrivée de la nouvelle direction. Cela s'est normalisé lors de la modification des statuts en mai 2025, qui ont fait évoluer les instances de gouvernance d'un Conseil de surveillance avec Directoire (inspiré du modèle des mutuelles d'assurance) à un **Conseil d'administration** plus classique dans le cadre associatif. La composition de ce Conseil d'administration n'a pas changé : 9 sièges pour les représentants des partenaires publics, 4 sièges pour des personnalités qualifiées issues de la société civile ayant œuvré ou œuvrant toujours au rayonnement de la Scène nationale, 9 sièges pour les représentants des adhérents-usagers. On peut souligner la place singulièrement forte des **adhérents-usagers**, qui induit un autre dialogue et sera même renforcé par certaines actions (Cf. 2.1.1).

Afin de maintenir un lien permanent avec les partenaires publics et accompagner les décisions du Conseil d'administration, un **Comité de suivi** régulier a été instauré à l'occasion de cette révision statutaire. Il est composé des directeurs des services référents de l'État et des collectivités membres de droit, de la Présidence et de la Direction de la Scène nationale. Au-delà de la séquence d'élaboration et négociation de la présente CPO, occasionnant un train de réunions plus resserré, la fréquence de ce comité est en principe trimestrielle.

4.2 Moyens : Redéployer des moyens au cœur de l'activité

Au regard de son histoire récente, l'un des enjeux des prochaines années pour le Moulin du Roc est de retrouver des conditions financières optimales afin d'exercer pleinement ses missions de Scène nationale. À ce titre, le ratio entre budget de fonctionnement et budget artistique, à un niveau de seulement 36 % au bénéfice des activités artistiques et culturelles en 2024, s'avère manifestement insuffisant. L'ambition du présent projet est d'augmenter la part du budget dédiée aux activités artistiques et culturelles d'abord à 40 % puis à 45 % du budget global. Cela nécessitera un effort important, possible en raison des évolutions de l'organisation salariale, dont certaines ont déjà été amorcées, mais aussi par une amplification des aides dédiées, notamment de l'ONDA et l'OARA encourageant les coopérations territoriales. Cette phase de restructuration est susceptible de durer

les trois premières années de la présente CPO. Elle est incontournable pour rebâtir un projet durable, remplissant ses missions fondamentales.

Objectif 4.2.1 : Contenir les charges de fonctionnement

Mise en œuvre : établissement d'un plan d'actions pour ramener le Théâtre en ordre de marche à 60% puis 55% du budget

Le cadre budgétaire de la Scène nationale mérite d'être revu pour en garantir ensuite les équilibres fondamentaux. Un indispensable rééquilibrage entre la part dédiée à l'artistique et celle dédiée au fonctionnement a déjà été évoqué. C'est un enjeu déterminant pour redéployer des moyens sur le cœur d'activité. Pour être précis sur le constat, il faut néanmoins rappeler ici que les charges de fonctionnement relèvent presque exclusivement du **théâtre en ordre de marche**, à savoir de coûts permettant la mobilisation d'une équipe compétente et d'un équipement fonctionnel rendant possible une programmation artistique soutenue, un soutien de qualité à la création et des actions culturelles nombreuses sur l'ensemble de son aire d'implantation.

Afin de contenir l'augmentation mécanique de la **masse salariale** – premier poste de charges – des efforts ont déjà été entrepris en 2024 et 2025 : renégociation de l'accord d'entreprise, remplacement des salariés partant en retraite par de plus jeunes collaborateurs, non-remplacement immédiat du régisseur son, suppression d'un poste de médiatrice, refonte de l'organisation du pôle administratif. Un rattrapage a aussi été opéré par l'ancien administrateur dans la constitution de provisions pour les départs à la retraite restant à venir jusqu'en 2026, afin de ne pas alourdir les prochains exercices budgétaires.

Les frais de fonctionnement ont augmenté sensiblement depuis 2022, principalement à cause du doublement du coût des énergies pour la structure. L'amélioration des pratiques de chauffage différencié des différents espaces du bâtiment doit produire ses effets. Dans ce contexte, la **rénovation** de la toiture des loges et des bureaux est une bonne initiative de la collectivité propriétaire. Le changement des menuiseries, à envisager pour adapter les bureaux au changement climatique, pourrait être éligible à des aides ciblées.

Au-delà des efforts de gestion déjà entrepris, nous engagerons une **renégociation** de certaines prestations extérieures, notamment en informatique et téléphonie ou en matière de gardiennage. Après le renoncement à des postes dédiés au gardiennage au sein de l'équipe permanente, le recours à un prestataire extérieur peut être questionné car il implique moins de souplesse de fonctionnement, un report d'astreintes sur d'autres salariés permanents et un impact financier plus aléatoire.

Objectif 4.2.2 : Renforcer les coopérations et mutualisations

Mise en œuvre : renforcement des mutualisations de matériel et accentuation des coopérations

La ville de Niort accueille trois établissements labellisés par l'État, cofinancés par les collectivités territoriales. Plus qu'une cohabitation sur un territoire commun, les croisements entre les trois structures peuvent favoriser l'appropriation par les habitants de ces beaux outils de la décentralisation culturelle. Des collaborations existent déjà avec le Camji – Scène des musiques actuelles et la Villa Pérochon – Centre d'art contemporain photographique d'intérêt national. Ces partenariats ont vocation à grandir, notamment avec **des coréalizations et des mutualisations de matériel** (Cf. 3.1.1). Il en est de même avec d'autres partenaires culturels dans un rayon de 100 km, avec lesquels nous renforcerons ou concrétiserons une circulation réciproque des publics et davantage de coréalizations (Cf. 3.2.2).

Enfin, le Moulin du Roc entend amplifier son inscription dans les réseaux professionnels nationaux et internationaux, accentuer son implication dans des tournées concertées, encouragées par de nouvelles aides financières (Cf. 3.3.1 et 3.3.2).

Objectif 4.2.3 : Déployer les ressources entre soutiens publics et recettes propres

Mise en œuvre : établissement d'un plan d'actions pour le développement des ressources propres

Le niveau de financement des activités artistiques et culturelles de la Scène nationale peut également être amélioré en favorisant l'augmentation de plusieurs dispositifs : la progression des soutiens privés, la récurrence de coopérations inter-structures (coréalizations, mutualisation de tournées. Cf. 4.2.2) et la demande plus régulière d'aides ciblées au projet.

En matière de **soutiens privés**, la Scène nationale a développé un lien particulier avec le tissu économique niortais, que cela soit les entreprises et/ou leur Comité social et économique. La vie locale est en effet imprégnée des valeurs et du fonctionnement de l'économie sociale et solidaire. Ses principes démocratiques, sa lucrativité encadrée et son intérêt collectif correspondent au modèle de structuration souhaité pour notre établissement.

La **billetterie** spectacle et cinéma représente une part importante des ressources propres (environ 22% du budget global, environ 700.000 €). Le prix moyen du billet de spectacle (autour de 14 €) constitue un élément aussi déterminant que l'élargissement des publics. Il faut pouvoir maintenir la billetterie en dynamique permanente. Après la simplification de la grille tarifaire en 2025 (Cf. 2.1.3), de légères hausses des pleins tarifs et de leurs déclinaisons ne sont pas à exclure selon le contexte macro-économique.

Par ailleurs, nous souhaitons élargir la **mise en location ou à disposition de nos espaces** avec pour double objectif d'augmenter nos ressources et d'ouvrir le bâtiment aux acteurs du territoire. Cette activité à fort potentiel restera cependant contrainte par les activités artistiques constituant le cœur de mission de la Scène nationale : la création de spectacle vivant et sa programmation ainsi que celle de cinéma. A ce titre, le CNC exige pour l'attribution de ses labels la disponibilité quotidienne d'espaces pour la diffusion cinématographique. Nous mettrons donc en place un schéma directeur permettant de concilier toutes les activités.

Enfin, le Moulin du Roc remplit pleinement ses missions de service public, en tous lieux de son territoire et pour tous types de bénéficiaires. A ce titre, la Scène nationale est légitime à faire appel aux **soutiens publics pour des projets spécifiques**, tant en ce qui concerne le développement de la diffusion et de la production au plan national (ONDA, OARA, CNM, Institut français) que dans la mise en œuvre d'un accès effectif aux œuvres et aux artistes, en dépit des empêchements sociaux (politique de la ville, Eté culturel), physiques (Fonds accessibilité, Culture-Santé) ou territoriaux (Ruralité, Culture-Justice).

Objectif 4.2.4 : Mobiliser les financements pour développer une politique d'investissement durable

Mise en œuvre : établissement d'un plan pluriannuel d'investissements et de maintenance des équipements avec les partenaires

Le lieu dont dispose le Moulin du Roc dans le cadre de la convention de mise à disposition par la Ville de Niort est un **formidable outil** au service des artistes et des publics accueillis toute l'année. Comme tout ensemble architectural de cette ampleur, sa gestion représente des enjeux sécuritaires, techniques, énergétiques, logistiques et financiers. Le lieu a été maintenu en bon état de marche par le travail quotidien de l'équipe technique du Moulin du Roc, par une politique volontariste de la Scène nationale qui a investi régulièrement dans les équipements sur ses fonds propres et par l'intervention fréquente des services techniques municipaux. A l'instar de tout bâtiment faisant l'objet d'une utilisation intensive depuis de longues années, celui-ci requiert la mise en œuvre d'importants investissements annuels. Cela permet le maintien de la structure à un niveau d'exploitation normal pour ses équipes, un niveau de service acceptable pour l'ensemble de ses usagers et la réalisation d'économies substantielles à moyen et long terme.

Plusieurs études, telles celle du CEREMA en décembre 2024, ont pu témoigner des conséquences disproportionnées de l'inaction préventive en matière de gestion immobilière : coûts directs (maintenance curative plus coûteuse, pénalités éventuelles pour non-respect de la réglementation, augmentation du coût des assurances, perte de valeur du bien), dégradation des services rendus (performance énergétique faible et économies non réalisées, risques de pertes d'exploitation en cas de

limitation de l'ouverture du bâtiment au public), ressources financières non affectées à de meilleurs usages pour pallier l'urgence du fait de l'inaction.

Le besoin en investissements de la Scène nationale recouvre différents aspects : maintenance régulière de l'infrastructure (bâtiment et scénique), mise à niveau technique et écologique des équipements spectacle et cinéma, enjeux écologiques (gestion des fluides, isolation, matériaux) et sociaux (accessibilité, sécurité du bâtiment).

Afin de préserver la durabilité du Moulin du Roc, nous privilégierons l'élaboration d'un **plan pluriannuel d'investissements et de maintenance** précis, adapté et concerté avec les partenaires publics de la Scène nationale. L'attribution annuelle d'une subvention d'investissement par la collectivité propriétaire du lieu permet d'assurer la pérennité de la structure par un meilleur niveau de maintenance et de renouvellement du matériel copiloté avec l'utilisateur qualifié pour ces opérations courantes mais spécifiques à son activité.

Comme nous avons pu le voir, relever les défis de **la mutation écologique et l'impact environnemental** d'une structure de l'ampleur d'une Scène nationale représente un enjeu déterminant et une orientation importante du projet d'établissement. La capacité d'investissement pourra être renforcée par des soutiens exceptionnels, comme le Ministère de la Culture a déjà su le faire pour la transformation d'une partie du parc lumière en projecteurs à LED pour répondre aux impératifs de réduction de la consommation énergétique. Une étude pourrait être entreprise pour la potentielle pose de panneaux photovoltaïques sur l'imposante surface disponible en toiture du bâtiment. Cette production d'électricité servirait en priorité aux usages directs de la Scène nationale et de la médiathèque (actuellement pris en charge par la Ville) ainsi que du restaurant, les excédents pouvant être injectés dans le réseau collectif.

4.3 Equipe : Fédérer l'équipe au service des publics et des artistes

La force des outils de la décentralisation culturelle est d'avoir constitué des équipes professionnelles d'une grande exigence au service de l'art, des artistes et des publics. Celle du Moulin du Roc s'engage sur le territoire niortais avec conviction et détermination, certains de ses membres depuis plusieurs décennies. La fidélité à ce secteur, à cette structure, à ces publics est un atout de cette belle équipe. Le dialogue social et la bienveillance guide l'élaboration de ce projet d'établissement pour fédérer cette richesse humaine autour de valeurs fondamentales et d'actions stimulantes, tout en gardant le cap d'une incontournable restructuration à poursuivre jusqu'à retrouver un point d'équilibre satisfaisant.

Objectif 4.3.1 : Inscrire le dialogue social au cœur de la restructuration

Mise en œuvre : développement du dialogue social, quantitativement et qualitativement

La mobilisation de l'équipe permanente et intermittente est une force dans les périodes difficiles comme vient d'en connaître le Moulin du Roc. Des efforts ont été consentis pour préserver au mieux la structure : chômage partiel, non remplacement de départs à la retraite ou volontaires, intérim de direction, etc. L'accord d'entreprise a également été renégocié en 2024 pour poser un cadre social plus viable, sans que les conditions de travail ne soient détériorées. C'est un meilleur socle pour la poursuite du projet.

Le dialogue social est un **exercice exigeant et stimulant** puisqu'il permet à chaque partie de s'exprimer. Mais, plus que l'affirmation d'une position arrêtée, l'enjeu est ici de développer un délicat art du compromis. L'un des axes prioritaires du dialogue social mis en œuvre sera d'être proactif, c'est-à-dire d'aborder les sujets de manière respectueuse et directe avant qu'ils ne deviennent plus sensibles. C'est la méthode qui sous-tend la poursuite de la restructuration de l'organigramme de la Scène nationale. Pour cela, doivent dialoguer deux parties, l'employeur et les représentants du personnel, dans cet esprit de collaboration régulière et de transparence dans les échanges. Les réunions mensuelles obligatoires sont

évidemment respectées et des saisines circonstanciées peuvent s'ajouter le cas échéant. Ce dialogue au sein du CSE permet des points réguliers sur l'actualité sociale de l'entreprise mais aussi d'échanger sur des perspectives plus stratégiques et la façon d'entraîner l'équipe dans le projet d'établissement.

Objectif 4.3.2 : Développer un management bienveillant pour retrouver du sens

Mise en œuvre : inscription des cadres intermédiaires dans la politique de management ; établissement d'un plan de développement des compétences ; amélioration de l'environnement de travail par la mise en place d'outils structurants partagés

Les ressources humaines sont une matière sensible car vivante. Dès lors, la direction ne néglige pas le fait que la restructuration à l'œuvre au Moulin du Roc entraînera des conséquences sur les fonctions de chaque membre de l'équipe et pourra naturellement soulever des **questions de management**. Il s'agit donc de structurer un positionnement clair et cohérent en matière de gestion du personnel.

Ce positionnement pourrait se synthétiser dans les principes directeurs suivants :

- La direction doit être à l'écoute de chacune des personnes et de ses motivations, attentive aux compétences individuelles, aux capacités d'évolution parfois insoupçonnées par la personne elle-même. Un processus d'accompagnement individualisé des salariés dans leurs parcours professionnels sera mis en œuvre, de l'entretien annuel au développement des compétences par la formation en passant par la cohérence de la grille salariale.
- La fermeté de la direction sur les objectifs du projet d'établissement ou les priorités doit s'accompagner d'une sincère bienveillance favorisant la compréhension et l'acceptation de décisions différentes de celles attendues. Le management est un exercice collectif, impulsé par le directeur et mené en cohérence par tous les encadrants. L'affirmation au sein de l'organigramme de trois postes de cadres intermédiaires (régisseur général, responsable des accueils et chef comptable) est une façon de renforcer les possibilités de dialogue interne
- Assumer une hiérarchie et des décisions stratégiques n'entre pas en opposition avec une consultation de l'équipe. La présentation régulière aux salariés du projet d'établissement, de ses fondements comme de ses évolutions, est la condition de son appropriation et de sa traduction sur le terrain. Si les réunions en plénière sont difficiles à organiser (du fait de l'activité permanente), il est important que deux à trois réunions permettent de réunir tous les salariés permanents aussi bien pour des points d'information générale que pour des chantiers de fond sur la structuration de l'entreprise.
- La prise en compte des différents périmètres et périodicités des réunions est également décisive : au sein de chaque pôle, en coordination interservices, au sein de la direction, etc. Une clarification a été entreprise dans le cadre de l'appui-conseil RH déployé par l'Afdas en 2025, confié à Cyril Seassau auprès de l'équipe de direction.
- Si les outils numériques permettent de transmettre rapidement certaines informations, la relation en présentiel reste précieuse, même lors d'échanges informels, pour alimenter une dynamique d'équipe vertueuse et un meilleur partage des valeurs sous-tendant le projet de la Scène nationale. Un nouveau format a été positionné dans le planning de tous les salariés permanents présents dans les locaux : le CRENO (pour Créneau régulier d'échanges non organisés), qui permet durant 15 minutes de fluidifier le passage d'informations entre collègues. Un exemple de ce qui peut aider chacun à trouver sa place dans un collectif de travail.

CONCLUSION

Un projet précis s'est établi, fruit d'un travail concerté entre la direction du Moulin du Roc et ses partenaires signataires de la présente convention pluriannuelle d'objectifs. Il sera évalué comme il se doit, sur la base des nombreux indicateurs définis en annexe 3, comme un scanner de notre action.

La tenue de ce projet au fil de ces quatre années repose sur la mobilisation efficiente de l'équipe et des partenaires, sur la rencontre probante de la population et des artistes, sur l'engagement effectif des moyens financiers et matériels nécessaires à sa concrétisation.

Malgré le contexte budgétaire incertain et les fragilisations de plus en plus flagrantes de tout le secteur culturel, nous voulons croire que la confiance en notre action ne sera pas altérée. Elle a permis de dépasser les écueils majeurs de ces dernières années et de se projeter vers l'avenir. Elle permettra de poursuivre sereinement nos missions d'intérêt général.

CPO 2026-202G
ANNEXE 2 - TABLEAU DES INDICATEURS D'EVALUATION

Indicateurs quantitatifs
Indicateurs qualitatifs

OBJECTIFS	INDICATEURS	2025	202G
1. ARTISTES			
1.1 Déployer la programmation pour développer les publics	Part de la diffusion dans le budget global	32%	30%
1.1.1 Jouer de la richesse de la pluridisciplinarité	Nombre de spectacles programmés par discipline du spectacle vivant	63	57
	Théâtre	19	16
	Musique	18	15
	Danse	19	15
	Cirque	3	3
	Arts de la rue/Espace public	0	1
	Marionnettes/théâtre d'objets	2	2
	Humour/Cabaret/Variétés	1	2
	Autres/Inclassables	1	3
	Part de chaque discipline de spectacle vivant au sein de la programmation		
	Théâtre	30%	25%
	Musique	29%	24%
	Danse	30%	24%
	Cirque	5%	5%
	Arts de la rue/Espace public	0%	2%
	Marionnettes/théâtre d'objets	3%	3%
	Humour/Cabaret/Variétés	2%	3%
	Autres/Inclassables	2%	5%
	Nombre de représentations programmées par discipline du spectacle vivant	147	134
	Théâtre	56	53
	Musique	35	29
	Danse	39	29
	Cirque	5	6
	Arts de la rue/Espace public	0	1
	Marionnettes/théâtre d'objets	10	8
	Humour/Cabaret/Variétés	1	2
	Autres/Inclassables	1	6
	Nombre de films programmés	216	200
	Nombre de séances programmées	2 843	2 700
	Nombre de labels cinéma accordés par le CNC et Europa Cinéma	6	6
1.1.2 Encourager les croisements entre cinéma et spectacle vivant	Nombre d'artistes de spectacle vivant accueillis	240	200
	Nombre d'artistes de cinéma accueillis	15	15
	<i>Description des événements de croisements artistiques</i>	-	-
1.1.3 Créer une nouvelle énergie par la programmation	<i>Programme de chaque temps fort</i>	-	-
	Fréquentation des temps forts	4 876	9 000
	<i>Témoignages du public</i>	-	-
	<i>Reportage photo pour impact positif de chaque événement sur la vie du lieu</i>	-	-
1.1.4 Se faire écho de la diversité de la société et de ses questionnements	Nombre de films et spectacles traitant de questions sociétales	87	100
	<i>Liste des thèmes abordés (en cours de définition)</i>	-	-
	<i>Témoignages du public</i>	-	-
1.1.5 Développer les séries de représentations	Nombre de spectacles au siège programmés pour 3 représentations et +	16	11
	Nombre de spectacles hors les murs programmés pour 3 représentations et +	2	3
	Nombre moyen de représentations par spectacle	2,3	2,2
1.2 Soutenir la création et accompagner les artistes	Part de la création dans le budget global	1,21%	2,12%
1.2.1 Retrouver une capacité d'engagement en coproduction	Nombre de spectacles soutenus en coproduction	11	8
	Nombre d'équipes artistiques soutenues en coproduction	11	6
	Montant des coproductions en numéraire	50 995 €	45 000 €
	Montant minimal des apports en coproduction	3 000 €	5 000 €
	Montant des valorisations d'apports en industrie	2 664 €	6 000 €
	Part de spectacles coproduits	6%	10%
	Part de spectacles préachetés	24%	25%
1.2.2 Structurer les accueils en résidence pour mieux aider les artistes	Nombre de résidences accueillies	4	6
	Nombre de jours de résidence	20	30
	Nombre de journées de travail en résidence	50	70
	Nombre d'équipes artistiques accueillies en résidence	4	5
	Part des artistes en compagnonnage ou associés accueillis en résidence	25%	40%
	Montant des valorisations d'accueil en résidence	6 204 €	9 000 €
1.2.3 Cheminer avec les artistes dans la durée et la fidélité	Nombre de spectacles d'artistes en compagnonnage ou associés programmés	4	4
	Nombre de spectacles d'artistes en compagnonnage ou associés coproduits	1	2
	Nombre d'actions culturelles d'artistes en compagnonnage ou associés	1	10

1.2.4 Etre attentifs aux artistes du territoire	<i>Témoignage de l'équipe et des artistes</i>		-	-
	Nombre d'équipes du territoire rencontrées - Nombre total d'équipe rencontrées		107	70
		Locales	14	15
		Départementales	3	5
		Régionales	16	20
	Nombre d'équipes du territoire soutenues en coproduction			
		Locales	2	1
		Départementales	4	1
		Régionales	1	2
	Part des équipes du territoire soutenues en coproduction			
		Locales	18%	17%
		Départementales	36%	17%
		Régionales	9%	33%
	Nombre d'équipes du territoire accueillies en résidence			
		Locales	1	1
		Départementales	0	1
		Régionales	0	2
	Part des équipes du territoire accueillies en résidence			
		Locales	25%	17%
		Départementales	0%	17%
		Régionales	0%	33%
	Nombre d'équipes du territoire programmées			
		Locales	9	5
		Départementales	1	2
		Régionales	2	6
	Part des équipes du territoire programmées			
		Locales	16%	10%
		Départementales	2%	4%
		Régionales	4%	12%
	Nombre de spectacles d'équipes du territoire			
		Locales	10	6
		Départementales	1	2
		Régionales	2	7
	Nombre de représentations d'équipes du territoire			
		Locales	21	15
		Départementales	2	6
		Régionales	2	12
	Part de spectacles préachetés d'équipes du territoire			
		Locales	3	25%
		Départementales	1	8%
		Régionales	1	33%
1.3 Transmettre la curiosité artistique et contribuer à l'émancipation				
1.3.1 Aiguiser le regard critique et créer des espaces de partage	Nombre de rencontres avec des artistes		19	20
	Nombre de séances critiques		n.c.	5
	Nombre de spectateurs ayant participé à ces actions		n.c.	75
	<i>Verbatim d'échanges lors de séances critiques</i>		-	-
1.3.2 Mettre en perspective la programmation	Nombre d'habitants ayant participé au comité de programmation		n.c.	8
	Nombre de spectacles vus par le comité de programmation		n.c.	5
	<i>Témoignages des membres du comité de programmation</i>		-	-

OBJECTIFS	INDICATEURS	2025	202G
2. PUBLICS			
	Part des actions culturelles dans le budget total (hors masse salariale permanente)	1,23%	2,00%
	Nombre total de bénéficiaires d'actions culturelles	2 820	2 000
	Nombre total de structures partenaires d'actions culturelles	319	200
2.1 Développer la fréquentation globale de la scène nationale			
2.1.1 Envisager une croissance réaliste de la fréquentation	Jauge totale ouverte à la vente (spectacle vivant)	50 472	46 000
	Fréquentation des spectacles payants au siège	35 2G7	35 000
	Fréquentation des spectacles gratuits au siège	2 368	2 000
	Fréquentation des spectacles payants hors les murs	2265	2 400
	Fréquentation des spectacles gratuits hors les murs	0	0
	Fréquentation des autres événements (présentation de saison, conférence...)	445	600
	Nombre d'adhérents	4 302	4 000
	Nbre de primo-adhérents	1 231	1 000
	Nombre de spectacles réservés en moyenne par les adhérents	3,27	3
2.1.2 Inscrire la fréquentation du cinéma dans l'activité globale de la scène nationale	Fréquentation des films payants au siège	61 G44	55 000
	Fréquentation des films gratuits au siège	1 825	1 000
2.1.3 Encourager les populations dans toute leur diversité à fréquenter la scène nationale	Recettes totales des billets payants (TTC)	882 593 €	800 000
	Prix moyen de tout billet (spectacle/cinéma)	6,82 €	7,00 €
	Prix moyen du billet de spectacle	12,12 €	12,50 €
	Prix moyen du billet de cinéma	5,30 €	5,50 €
	Montant Tarif Jeune	10,00 €	12,00 €
	Fréquentation Tarif jeune	2 799	3 000
	Fréquentation Tarif réduit sur critères sociaux	1 958	2 000

	Fréquentation au Tarif social par des structures intermédiaires	1 537	1 800
	Fréquentation par provenance géographique		
	Locales	86%	85%
	Départementales	9%	10%
	Régionales	2%	3%
	National	3%	2%
	International	0%	0%
2.2 Soigner la convivialité d'un lieu au cœur de la ville			
2.2.1 Lancer des initiatives pour accroître la convivialité de la scène nationale	Nombre d'actions gratuites dans le hall et aux abords du siège organisées par la scène nationale	1	6
	Fréquentation des actions gratuites dans le hall et aux abords du siège organisées par la SN	150	700
2.2.2 Concevoir conjointement l'accueil du public et l'accueil des artistes	<i>Témoignages de l'équipe</i>	-	-
2.3 Inclure et impliquer toutes les populations			
2.3.1 Renforcer l'accessibilité dans toutes les dimensions du projet	Nombre de structures partenaires dans le domaine du handicap	16	8
	Nombre d'œuvres adaptées aux publics en situation de handicap	3	4
	Nombre d'autres actions destinées aux publics en situation de handicap	1	4
	Nombre de bénéficiaires des actions dans le domaine du handicap	48	60
	<i>Description de la diversité des actions destinées aux publics en situation de handicap</i>	-	-
2.3.2 Penser l'inclusion dans toute l'activité	Nombre de structures partenaires dans les domaines social et judiciaire	28	12
	Nombre de bénéficiaires des actions dans les domaines social et judiciaire	16	120
2.3.3 Créer des rencontres entre habitants et publics via des projets participatifs	Nombre de projets participatifs	1	2
	Nombre de participants à ces projets	22	250
	<i>Témoignages des participants, des artistes et du public</i>	-	-
	<i>Reportage photo pour chaque événement</i>	-	-
2.3.4 Accompagner les pratiques amateurs	Nombre de stages et ateliers avec des artistes de la programmation	8	8
	Nombre d'heures de stages et ateliers avec des artistes de la programmation	25	25
	Fréquentation des stages et ateliers avec des artistes de la programmation	125	125
	Nombre d'heures d'interventions auprès des praticiens amateurs	6	30
2.4 Prioriser l'adresse à la jeunesse			
2.4.1 Aider les jeunes à décrypter les images omniprésentes	Fréquentation des films par les jeunes hors scolaire	11 834	10 000
	Fréquentation des films par les jeunes scolarisés	1 020	1 000
	Nombre d'ateliers d'éducation à l'image	26	25
	Fréquentation des ateliers d'éducation à l'image	1 611	1 500
2.4.2 Aller à la rencontre des jeunes par la fréquentation des œuvres et la pratique	Nombre de spectacles dédiés à l'enfance et à la jeunesse au siège	7	6
	Nombre de spectacles dédiés à l'enfance et à la jeunesse hors les murs	2	2
	Nombre de représentations réservées à l'enfance et à la jeunesse au siège	33	30
	Nombre de représentations réservées à l'enfance et à la jeunesse hors les murs	12	10
	Fréquentation des spectacles tout public par les jeunes hors scolaire	1 958	2 000
	Fréquentation des spectacles jeune public par les jeunes hors scolaire	837	1 000
	Fréquentation des spectacles tout public par les jeunes scolarisés	1 868	2 000
	Fréquentation des spectacles jeune public par les jeunes scolarisés	5 572	5 000
	Nombre d'établissements scolaires partenaires	119	115
	Maternelle	42	40
	Elémentaire	43	45
	Collège	17	15
	Lycée	17	15
	Nombre d'heures d'interventions en établissements scolaires	192	200
	Nombre de bénéficiaires des interventions en établissements scolaires	1 940	2 100
	Maternelle	0	40
	Elémentaire	231	250
	Collège	1 177	1 200
	Lycée général	390	400
	Lycée professionnel	142	150
	Lycée technologique	0	30
	Lycée agricole	0	30
	Nombre d'établissements d'accueil de la petite enfance partenaires	n.c.	2
	Nombre d'heures d'interventions en établissements d'accueil d'enfants	12	8
	Nombre de bénéficiaires des interventions en établissements d'accueil d'enfants	16	20
	Nombre de jumelages, options et spécialités artistiques	2	2
	Nombre de bénéficiaires des jumelages, options et spécialités artistiques	72	40
2.4.3 S'inscrire dans la dynamique étudiante niortaise	Nombre de spectacles ou événements réservés aux étudiants	1	2
	Fréquentation des spectacles ou événements réservés aux étudiants	123	300
2.4.4 Intéresser les jeunes actifs et les familles	Nombre de CSE partenaires	15	15
	Fréquentation des 20-35 ans par l'intermédiaire des CSE partenaires	n.c.	150
	Nombre d'actions spécifiques à destination des jeunes actifs	n.c.	3

OBJECTIFS	INDICATEURS	2025	202G
3. TERRITOIRE			
3.1 Irriguer le territoire de proximité avec les partenaires			
3.1.1 Amplifier la relation entre les établissements labélisés de Niort	Nombre d'actions communes avec les deux établissements labélisés	1	4
	Fréquentation des actions communes avec les deux établissements labélisés	123	1 000
	Nombre d'artistes concernés par les actions communes avec les deux établissements labélisés	3	10
	Nombre de rencontres entre les directions ou les équipes des trois établissements labélisés	3	5
	Nombre de réunions impliquant la Ville avec les trois établissements labélisés	0	2
3.1.2 Faire territoire ensemble avec les partenaires et les publics	Nombre d'autres partenaires culturels	4	10
	Nombre d'actions communes avec les autres partenaires culturels	3	12
	Fréquentation des actions communes avec les autres partenaires culturels	1 399	2 000
3.1.3 Implanter l'art au cœur du quotidien des habitants	Nombre d'actions organisées dans le cadre du jumelage	0	8
	Fréquentation des actions organisées dans le cadre du jumelage	0	2 000
	Nombre de structures partenaires au sein du quartier jumelé	0	5
	Nombre d'artistes concernés par les actions organisées dans le cadre du jumelage	0	10
	<i>Témoignages des habitants, des artistes et des partenaires</i>	-	-
	<i>Reportages photo/vidéo</i>	-	-
3.1.4 Accueillir la vie locale au sein du Moulin du Roc	Nombre d'événements culturels accueillis (hors partenariats)	15	10
	Fréquentation des événements culturels accueillis (hors partenariats)	10 161	8 000
	Nombre de contrats de location de salle en activités de congrès	6	10
	Nombre de jours de locations de salle en activités de congrès	6	10
	Nombre de participants aux activités de congrès	2 433	3 000
3.2 Vagabonder hors les murs pour dynamiser la circulation des publics			
3.2.2 Organiser des tournées décentralisées dans l'agglomération	Nombre de communes de l'agglomération hors Niort concernées par l'itinérance	12	10
	Nombre de spectacles joués dans les communes de l'agglomération hors Niort	5	4
	Nombre de représentations de spectacles dans les communes de l'agglomération hors Niort	33	20
	Fréquentation des représentations de spectacles dans les communes de l'agglomération hors Niort	4 646	3000
3.2.3 Faire circuler les publics entre les structures partenaires	Nombre de spectacles ou événements organisés avec les partenaires hors agglomération	0	2
	Nombre de déplacements organisés avec un moyen de transport collectif	0	2
	Fréquentation des spectacles ou événements organisés avec les partenaires hors agglomération	0	800
3.3 Pérenniser la structure par son rayonnement			
3.3.1 Continuer à développer des liens puissants avec le tissu économique	Nombre d'entreprises mécènes	12	12
	Montant du mécénat en numéraire	160 850 €	200 000 €
	Montant des valorisations d'autres formes de mécénat (industrie/compétence)	3 000 €	10 000 €
3.3.2 Conforter les réseaux régionaux et inter-régionaux	Nombre de partenaires différents pour la programmation concertée de spectacles	22	15
	Nouvelle-Aquitaine	16	12
	Autres régions	6	3
	Nombre de spectacles en programmation concertée	9	8
	Part des spectacles programmés avec au moins une structure régionale sur un temporalité resserrée	14%	14%
3.3.3 Elargir les réseaux nationaux	Nombre de réseaux nationaux au sein desquels la SN est active	4	4
	Nombre de réunions ou événements auxquels ont participé les membres de la direction et les équipes	23	20
3.3.4 Engager des collaborations internationales	Nombre d'acteurs internationaux rencontrés pour un futur projet	1	3

OBJECTIFS	INDICATEURS	2025	202G
4. STRUCTURE			
4.1 Assumer une responsabilité sociétale			
4.1.1 Mettre en place une stratégie RSO ambieuse, réaliste et graduée	Nombre de sessions dédiées à la RSO en groupes de travail ou en équipe complète	n.c.	4
	<i>Description des premières actions RSO mises en place (en amont du process 2030)</i>	-	-
4.1.2 Agir sur des indicateurs environnementaux	<i>Répartition des déplacements individuels du public</i>	-	-
	Consommation énergétique	119 713 €	132 000 €
	Part de fournisseurs locaux	56%	60%
	Nourriture	100%	100%
	Autres fournitures	52%	60%
	Part de fournitures locales	21%	30%
	Nourriture	80%	80%
	Autres fournitures	16%	25%
	Part des prestataires locaux (sécurité, informatique, communication...)	43%	50%
4.1.3 Veiller à la parité et à la diversité dans tous les champs du projet	Part du budget de production allouée par catégorie de genre		
	Femme	41%	40%
	Homme	47%	40%
	Non binaire	0%	0%
	Mixte	12%	20%
	Proportion de projets coproduits et/ou accueillis en résidence par catégorie de genre		
	Femme	43%	40%
	Homme	50%	40%
	Non binaire	0%	0%

4.1.4 Consolider la gouvernance associative	Proportion des artistes en compagnonnage ou associés par catégorie de genre	Mixte	7%	20%
		Femme	50%	50%
		Homme	50%	0%
		Non binaire	0%	0%
	Proportion de films programmés signés par catégorie de genre	Mixte	0%	50%
		Femme	17%	30%
		Homme	68%	53%
		Non binaire	0%	2%
	Proportion de spectacles programmés signés par catégorie de genre	Mixte	15%	15%
		Femme	30%	40%
		Homme	56%	40%
		Non binaire	0%	0%
	Proportion de représentations programmées signées par catégorie de genre	Mixte	14%	20%
		Femme	26%	40%
		Homme	60%	40%
		Non binaire	0%	0%
	Proportion de catégorie de genre au générique des spectacles programmés	Mixte	14%	20%
		Femme	39%	40%
		Homme	61%	45%
		Non binaire	0%	5%
	Volume d'emploi interne par catégorie de genre - régime général	Femme	58%	60%
		Homme	42%	40%
		Non binaire	0%	0%
	Volume d'emploi interne par catégorie de genre - régime intermittent	Femme	8%	20%
		Homme	92%	80%
		Non binaire	0%	0%
	Proportion de projets coproduits et/ou accueillis en résidence signés par des artistes ultramarins		0%	0%
	Proportion de spectacles programmés signés par des artistes ultramarins		0%	2%
	Proportion de projets coproduits et/ou accueillis en résidence signés par des artistes étrangers		0%	0%
	Proportion de spectacles programmés signés par des artistes étrangers		17%	5%
	Proportion de projets dénonçant les ségrégations portées (grossophobie, homophobie, origine...)		6%	10%
	Nombre de réunions du Comité de suivi		4	3
4.2 Redéployer des moyens au cœur de l'activité				
4.2.1 Contenir les charges de fonctionnement	Part de l'activité sur le budget global		36%	36%
	Part du fonctionnement sur le budget global		65%	64%
4.2.2 Renforcer les coopérations et mutualisations	Part de la masse salariale sur le fonctionnement		72%	66%
	<i>Impact objectif du plan d'action négocié (exemples de réalisations concrètes)</i>		-	-
4.2.3 Déployer les ressources entre soutiens publics et recettes propres	Nombre d'opérateurs locaux ou régionaux avec lesquels du matériel est échangé		4	5
	Nombre de partages de compétences entre opérateurs (sur une action extérieure)		0	2
	Part des ressources propres sur le budget global		34%	32%
	Répartition des ressources propres			
4.2.4 Mobiliser les financements pour développer une politique d'investissement durable		Adhésions	51 882 €	54 000 €
		Billetterie (HT)	871 319 €	800 000 €
		Mécénat	190 850 €	200 000 €
		Locations	75 283 €	78 000 €
		Refacturations	12 302 €	17 000 €
	Montant des investissements sur le budget propre de la SN		32 794 €	25 000 €
	Montant des investissements financés par la Ville		-	30 000 €
	Montant de l'entretien du bâtiment financé par la Ville		?	?
4.3 Fédérer l'équipe au service des publics et des artistes	Montant des subventions d'autres partenaires mobilisées pour les investissements		50 912 €	65 000 €
	4.3.1 Inscrire le dialogue social au cœur de la restructuration			
	Nombre de réunions du CSE		11	11
	<i>Liste des avancées sociales négociées au sein du CSE</i>		-	-
	4.3.2 Développer un management bienveillant pour retrouver du sens	Nombre d'heures de formation au management suivies par les cadres	189	105
		Cadres de direction	175	70
		Cadres intermédiaires	14	35
	Nombre d'heures de formation suivies par les salariés permanents		686	700
		Femmes	224	300
		Hommes	462	400
		Non binaires	0	0
		Direction / artistique	224	140
		Pôle technique	350	280
		Pôle public	98	210
		Pôle administration	14	70
	<i>Suivi longitudinal des formations par salarié</i>		-	-
	<i>Description des outils structurants mis en place</i>		-	-

Le Moulin du Roc - Scène nationale de Niort

BUDGET PREVISIONNEL - 2026-2029

CHARGES

	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement	2 026 482	2 022 107	2 038 463	2 116 598
Charges de structure	450 000	459 000	464 581	474 027
Charges courantes du lieu en ordre de marche	450 000	459 000	464 581	474 027
Masse salariale	1 408 482	1 395 107	1 400 882	1 459 572
Rémunérations du personnel et cotisations sociales	1 338 628	1 358 707	1 385 882	1 406 670
Indemnités de fin de carrière salariés en retraite	69 854	36 400	15 000	52 902
Communication	40 000	35 000	35 000	40 000
Communication de saison	30 000	30 000	30 000	33 000
Communication événementielle	10 000	5 000	5 000	7 000
Opérations comptables	128 000	133 000	138 000	143 000
Dotation aux amortissements	95 000	100 000	105 000	110 000
Charges financières / exceptionnelles	3 000	3 000	3 000	3 000
Reconstitution fonds propres	30 000	30 000	30 000	30 000
Artistique	1 169 893	1 196 500	1 190 500	1 185 500
Spectacle vivant	872 000	875 000	855 000	860 000
Création : coproductions / résidences / associés	32 000	45 000	60 000	70 000
Diffusion : programmation saison	625 000	625 000	640 000	655 000
Diffusion : festivals / 40 ans	190 000	100 000	100 000	100 000
Diffusion : événements partenaires	20 000	100 000	50 000	30 000
Autres activités : lectures, présentation de saison...	5 000	5 000	5 000	5 000
Cinéma	191 393	200 000	200 000	200 000
Diffusion : programmation saison	191 393	200 000	200 000	200 000
Actions culturelles	56 500	71 500	85 500	75 500
Actions autour du cinéma	10 500	10 500	10 500	10 500
Actions en milieu scolaires	26 000	26 000	30 000	30 000
Actions de sensibilisation pour adultes	5 000	5 000	5 000	5 000
Jumelage quartier	15 000	30 000	40 000	30 000
Locations / mises à disposition	50 000	50 000	50 000	50 000
Frais techniques d'exploitation	50 000	50 000	50 000	50 000
TOTAL CHARGES	3 196 375	3 218 607	3 228 963	3 302 098

PRODUITS

	2026	2027	2028	2029
Subventions	1 878 400	1 890 800	1 945 800	1 981 800
Ville de Niort	1 000 000	1 000 000	1 010 000	1 020 000
Fonctionnement	1 000 000	1 000 000	1 010 000	1 020 000
Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine	587 600	594 000	610 000	622 000
Fonctionnement	564 000	564 000	575 000	587 000
Plan Théâtre en itinérance	20 000	20 000	20 000	20 000
Autres dispositifs (Accessibilité, Culture/Justice, Culture/Santé...)	3 600	10 000	15 000	15 000
Région Nouvelle-Aquitaine	172 500	172 500	177 500	182 500
Fonctionnement	150 000	150 000	155 000	160 000
Aide emploi - médiatrice cinéma	22 500	22 500	22 500	22 500
Niort Agglomération	50 000	50 000	60 000	70 000
Fonctionnement	50 000	50 000	60 000	70 000
Département des Deux-Sèvres	42 300	42 300	50 300	55 300
Fonctionnement	37 000	37 000	45 000	50 000
Résidence au collège	5 300	5 300	5 300	5 300
Europe	14 000	14 000	14 000	14 000
Europa cinéma	14 000	14 000	14 000	14 000
Politique de la ville	12 000	18 000	24 000	18 000
Jumelage quartier	12 000	18 000	24 000	18 000
Mécénat	200 000	200 000	200 000	200 000
Mécènes	200 000	200 000	200 000	200 000
Produits d'activité	1 047 522	1 069 522	1 053 522	1 046 522
Public	851 000	888 000	872 000	862 000
Billetterie spectacles	460 000	470 000	470 000	470 000
Billetterie cinéma	313 000	300 000	300 000	300 000
Billetterie événements partenaires	20 000	60 000	40 000	30 000
Adhésions	50 000	50 000	54 000	54 000
Stages / Ateliers	8 000	8 000	8 000	8 000
Partenariats / Locations	99 522	103 522	103 522	106 522
Coréalizations spectacles	4 000	8 000	8 000	8 000
Actions culturelles	3 522	3 522	3 522	3 522
Locations de salle / refacturations	92 000	92 000	92 000	95 000
Aides ciblées	97 000	78 000	78 000	78 000
ONDA / OARA	12 000	10 000	10 000	10 000
CNC	70 000	60 000	60 000	60 000
Partenaires publics	10 000	8 000	8 000	8 000
Autres organismes	5 000	0	0	0
Autres produits	70 453	58 285	29 641	73 777
Produits financiers / exceptionnels	57 907	30 740	3 000	48 000
Part subvention investissement	50 000	65 000	65 000	65 000
TVA sur subventions	-37 454	-37 454	-38 359	-39 223
TOTAL PRODUITS	3 196 375	3 218 607	3 228 963	3 302 098